



NATIONS UNIES
RÉPUBLIQUE DU CONGO



EXAMEN LOCAL VOLONTAIRE (VLR) DES ODD DE LA COMMUNE DE POINTE-NOIRE



1 PAS DE PAUVRETÉ 	2 FAIM «ZÉRO» 	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 	4 ÉDUCATION DE QUALITÉ 	5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES 	6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT 	7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE 	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE 	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE
10 INÉGALITÉS RÉDUITES 	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 	14 VIE AQUATIQUE 	15 VIE TERRESTRE 	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES 	17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS 	

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABREVIATIONS	5
TABLES DES ILLUSTRATIONS ET TABLEAUX	6
PREFACE	7
Mot du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies en République du Congo	8
Introduction	10
Objectifs de l'examen des progrès	12
Situation géographique et profil démographique de la commune de Pointe-Noire	12
Situation géographique et administrative	12
Profil démographique de Pointe-Noire	13
Méthode de travail et préparation de l'examen	14
Méthodologie	15
Données et leurs sources	15
Analyse empirique	16
Préparation de l'examen	16
Gouvernance et environnement favorable	18
Collaboration avec les autorités nationales dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable	19
Appropriation des objectifs de développement durable et examen local volontaire	19
Prise en compte des objectifs de développement durable dans le cadre local	20
Ne laisser personne de côté	20
Mécanismes institutionnels	21
Difficultés structurelles	21
Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des cibles : Principaux résultats de l'examen (VLR)	22
■ ODD1 : Mettre fin à la pauvreté	23
■ ODD2 : Éliminer la faim sous toutes ses formes, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	26
■ ODD3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	29
■ ODD 4 : Assurer l'accès à tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	35

TABLE DES MATIÈRES

■ ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	38
■ ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable	40
■ ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	44
■ ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée, durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	46
■ ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	48
■ ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	50
■ ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	52
■ ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables	54
■ ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	56
■ ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	57
■ ODD 16 : Promouvoir l'avènement des sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes	58
■ ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	60
Moyens de mise en œuvre	62
Conclusion générale et prochaines étapes	66
Recommandations	68
Références Bibliographiques	71
Annexes	72
Equipe de rédaction	74
Page contact	75



SIGLES ET ABREVIATIONS

- ACP** : Analyse Commune de Pays
- AFD** : Agence Française de Développement
- CORAF** : La Congolaise de Raffinage
- DGAT** : Direction Générale de l'Administration du Territoire
- DGCL** : Direction Générale des Collectivités Locales
- DGPD** : Direction Générale du Plan et du Développement
- DUDH** : Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
- EHCVM** : Enquête Harmonisée des Conditions de Vies des Ménages
- ETVA** : Enquête sur la Transition vers la Vie Active
- INS** : Institut National de la Statistique
- MEPSA** : Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation
- MICS** : Enquête par grappes à Indicateurs Multiples
- ODD** : Objectifs de Développement Durable
- OMS** : Organisation Mondiale de la Santé
- PAM** : Programme Alimentaire Mondial
- PDL** : Plan de Développement Local
- PND** : Plan National de Développement
- PNLS** : Programme national de lutte contre le sida
- PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement
- SNDE** : Société Nationale de Distribution d'Eau
- SNPC** : Société Nationale des Pétroles du Congo
- UNFPA** : Fonds des Nations Unies pour la population
- UNICEF** : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
- VLR** : Examen Local Volontaire
- ZES** : Zone Economique Spéciale





TABLES

ILLUSTRATIONS ET TABLEAUX

illustration 1 : Source : photo tirée de ARTELIA (2018), rapport de phase 2 du Schéma Directeur-Etude de faisabilité	12
illustration 2 : Graphique 1 : Mode d'approvisionnement en eau à Pointe-Noire en 2017	40
illustration 3 : Graphique 2 : Principales sources d'eau de boisson auxquelles les ménages ont accès selon les départements	41
illustration 4 : Graphique 3: Type d'équipement d'assainissement par arrondissement	42
illustration 5 : Graphique 4: Causes de l'absence d'accès à l'électricité	44
illustration 6 : Graphique 5 : Evolution du taux d'activité parmi les personnes âgées de 15 ans et plus à Pointe-Noire	46
Carte 1 : Cartographie de la mortalité maternelle au Congo en 2023	30
Figure 1 : Proportion des personnes dépistées positives en 2021 selon les départements	31
Figure 2 : Proportion des personnes dépistées positives en 2020 selon les départements	31
Figure 3 : Proportion des personnes dépistées positives en 2021 selon les départements	31
Tableau 1 : Evolution du niveau de consommation moyen/mois des ménages de Pointe-Noire	23
Tableau 2 : Répartition des ménages de Pointe-Noire par quintile de bien-être	23
Tableau 3 : Répartition des ménages selon la dotation en équipement	24
Tableau 4 : Indicateurs nutritionnels de la commune de Pointe-Noire	26
Tableau 5 : Pourcentage de ménages par département selon l'Indice de sécurité alimentaire	27
Tableau 6 : Evolution des proportions des personnes et des femmes enceintes dépistées séropositives à Pointe-Noire	32
Tableau 7 : Evolution des cas enregistrés de paludisme et de tuberculose à Pointe-Noire	32
Tableau 8 : Offre du système éducatif préscolaire à Pointe-Noire	35
Tableau 9 : Offre du système éducatif primaire à Pointe-Noire	35
Tableau 10 : Offre du système éducatif secondaire 1er cycle à Pointe-Noire	36
Tableau 11 : Offre du système éducatif secondaire 2er cycle à Pointe-Noire	36
Tableau 12 : Taux net de scolarisation, taux brut de scolarisation, taux d'échec et taux d'abandon	36
Tableau 13 : Comparatif des femmes à la gouvernance économique	38
Tableau 14 : Cas de viol constatés par les autorités policières	39
Tableau 15 : Evolution des indicateurs d'accès à l'eau potable à Pointe-Noire	41
Tableau 16 : Répartition de la population de Pointe-Noire selon le temps moyen d'accès à une source d'eau	42
Tableau 17 : Evolution de la population ayant accès à l'électricité à Pointe-Noire	44
Tableau 18 : Situation de l'emploi à Pointe-Noire, comparativement à Brazzaville et au niveau national	46
Tableau 19 : Répartition du taux d'alphabétisation des résidents de Pointe-Noire selon le quintile de bien-être	50
Tableau 20 : Typologie de l'habitat à Pointe-Noire	52
Tableau 21 : Répartition de la population de Pointe-Noire selon le niveau de standing de l'habitat en 2020	53
Tableau 22 : Principales sources d'énergie pour la préparation des repas	54
Tableau 23 : répartition des infractions constatées à Pointe-Noire de 2015 à 2018	59
Tableau 24 : Evolution de l'exécution des budgets d'investissement et de fonctionnement de la commune de Pointe-Noire	64



PREFACE



Dans le vibrant cœur de la ville océane de Pointe-Noire, un jalon majeur a été posé pour notre marche commune vers la durabilité : l'élaboration du Rapport de l'Examen Local Volontaire (VLR) des Objectifs de Développement Durable (ODD) spécifique à notre commune. En ma qualité de Présidente du Conseil Départemental et Municipal, Maire de la Ville de Pointe-Noire, j'aborde cette préface avec une profonde fierté et une sincère humilité, soulignant l'importance cruciale de ce rapport pour notre avenir.

Je tiens à exprimer ma gratitude envers le Système des Nations Unies et tous ceux qui ont participé à ce processus essentiel : institutions gouvernementales, secteur privé, société civile, partenaires de développement, et citoyens engagés. Ensemble, nous avons entrepris une démarche stratégique pour ancrer Pointe-Noire dans une dynamique proactive d'atteinte des ODD au niveau local, témoignant de notre volonté collective de favoriser un développement durable et inclusif.

Depuis notre engagement en 2017 à prioriser 14 des 17 ODD, le Plan National de Développement 2022-2026 a tracé des lignes directrices ambitieuses pour le développement de notre pays, mettant l'accent sur le bien-être de chaque citoyen. À Pointe-Noire, cette vision se concrétise à travers des initiatives locales novatrices visant à intégrer les principes des ODD dans le quotidien de notre communauté. Ces initiatives englobent une gamme de projets centrés sur l'urbanisme durable, l'amélioration des conditions de vie dans les zones défavorisées, des actions de reforestation pour préserver notre environnement, et le soutien à l'innovation écologique. Ces actions, menées avec la participation active des habitants, reflètent notre conviction que le développement durable est une responsabilité partagée par tous.

Le rôle du Rapport Local Volontaire dans ce contexte va bien au-delà de la simple documentation de nos efforts. Il sert de catalyseur pour l'engagement civique, la créativité, et la responsabilité collective, en mettant en lumière les initiatives locales et en mesurant leur impact sur l'atteinte des ODD. Par cette démarche, nous reconnaissons l'importance de chaque contribution individuelle et collective à notre mission de développement durable, renforçant ainsi le tissu de notre communauté locale.

Pour conclure, je souhaite remercier de tout cœur chacun pour son investissement dans l'élaboration de ce rapport. Votre dévouement et votre travail acharné sont le fondement de notre espoir pour un avenir plus équitable, plus vert et plus prospère. Ce rapport ne représente pas seulement un récapitulatif de ce qui a été accompli ; il trace également la voie vers de nouvelles stratégies et perspectives pour réaliser les ODD à Pointe-Noire, au bénéfice de notre génération actuelle et des générations futures.

Merci pour votre engagement inestimable dans cette entreprise collective.



Evelyne TCHICHELE

Présidente du Conseil Départemental et Municipal,
Maire de la Ville de Pointe-Noire

MOT DU COORDONNATEUR RÉSIDENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES EN RÉPUBLIQUE DU CONGO



Le Rapport Local Volontaire (VLR) sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) pour la commune de Pointe-Noire symbolise non seulement l'engagement de Pointe-Noire envers les principes du développement durable, mais reflète également la force de la collaboration et du partenariat entre la commune de Pointe-Noire et le système des Nations Unies.

L'élaboration de ce rapport représente une étape significative dans notre quête commune d'un monde plus durable, plus juste et plus inclusif. Il démontre la volonté de la ville de Pointe-Noire de se positionner en tant que leader dans la mise en œuvre des ODD à l'échelle locale, en alignant ses initiatives de développement sur les objectifs globaux qui nous guident tous.

L'importance de la localisation des ODD ne peut être sous-estimée. C'est au niveau local que les politiques et les programmes peuvent être le plus directement ressentis par les populations. En adaptant les ODD au contexte spécifique de Pointe-Noire, ce rapport illustre l'engagement de la ville à transformer les principes en actions concrètes, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens et à la protection de notre planète pour les générations futures.

Ce VLR est également le témoignage de la force de la participation citoyenne et du volontariat dans la construction d'un avenir durable. Il reconnaît le rôle essentiel joué par chaque segment de la société - gouvernements locaux, société civile, secteur privé, et citoyens - dans l'avancement de l'agenda 2030.

L'approche participative adoptée dans l'élaboration de ce rapport est un modèle exemplaire de gouvernance inclusive et transparente.

Je souhaite exprimer ma gratitude à l'ensemble des autorités locales de la ville de Pointe-Noire et à toutes les parties prenantes clés (secteur privé, société civile, etc.) qui ont contribué à la réalisation de ce rapport. Votre engagement et votre travail acharné servent de fondement solide sur lequel nous pouvons continuer à bâtir notre partenariat et à progresser ensemble vers la réalisation des ODD.

Enfin, je tiens à féliciter la commune de Pointe-Noire pour sa vision, son leadership, et son engagement en faveur du développement

durable. Ce rapport est une source d'inspiration pour d'autres villes et départements, démontrant que le changement positif est possible lorsque nous travaillons ensemble avec détermination et espoir.

Je suis convaincu que l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030, les enseignements tirés et les succès partagés dans ce rapport contribueront de manière significative à la mise en œuvre des ODD au niveau local et national. Ensemble, continuons à œuvrer pour un avenir où personne n'est laissé pour compte.



Chris MBURU

Coordonnateur résident du système des Nations Unies

INTRODUCTION



Les Objectifs de Développement Durable (ODD), inscrits dans l'agenda mondial 2030, correspondent à une ambition universelle et un engagement pris par l'ensemble de la communauté internationale. Cet engagement est censé se traduire par l'adoption de mesures devant aboutir à la réalisation des grands objectifs globaux comme mettre fin à la pauvreté, protéger la planète et garantir à tous la paix et la prospérité.

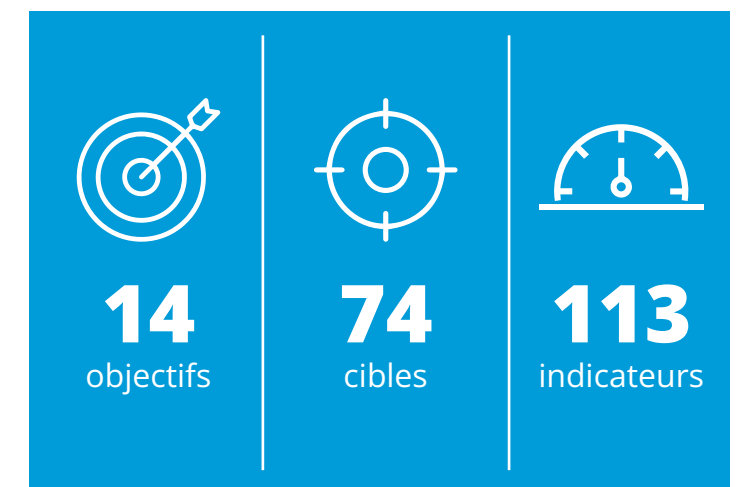
La République du Congo a contextualisé l'agenda 2030 en 2017 par la priorisation de 14 objectifs, 74 cibles et 113 indicateurs. Mais si la réalisation de ces objectifs au plan national incombe au gouvernement central, à travers leur intégration dans les plans et programmes de développement, force est de constater que la contribution des communautés locales et des départements est d'une importance majeure étant donné le rôle essentiel des villes, des autorités locales et des communautés dans la mise en œuvre des ODD. Dans cette perspective, la commune de Pointe-Noire, qui est non seulement la capitale économique du Congo mais aussi la seconde ville du Congo par son poids démographique, a un rôle crucial à jouer, avec ses autorités et institutions, dans la mise en œuvre des ODD compte tenu de son statut.

En effet, la commune de Pointe-Noire est dotée de documents-cadres de planification (Schéma directeur d'urbanisme, plan local d'urbanisme et code de la construction de l'urbanisme et de l'habitat) et d'initiatives locales¹ qui sont alignés aux trois dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale). Ce qui justifie l'intérêt d'analyser les mécanismes qui contribuent à la mise en œuvre des ODD au

niveau de cette localité, de suivre les progrès réalisés et d'identifier les facteurs susceptibles d'accélérer la mise en œuvre des ODD.

Au plan national, une revue des progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD a été entreprise en 2019 et a mis en évidence le niveau d'atteinte des objectifs et des défis à relever. Il ressort de cette revue que, si certains indicateurs ont enregistré des progrès au cours de ces dernières années, pour nombre d'indicateurs, les données recueillies révèlent un écart relativement important entre le niveau des indicateurs et les cibles fixées à l'horizon 2030. L'examen local volontaire (VLR) des ODD dans la commune de Pointe-Noire offre l'opportunité d'évaluer les résultats de leur mise en œuvre, ainsi que de tirer les enseignements nécessaires à l'amélioration des mécanismes y relatifs.

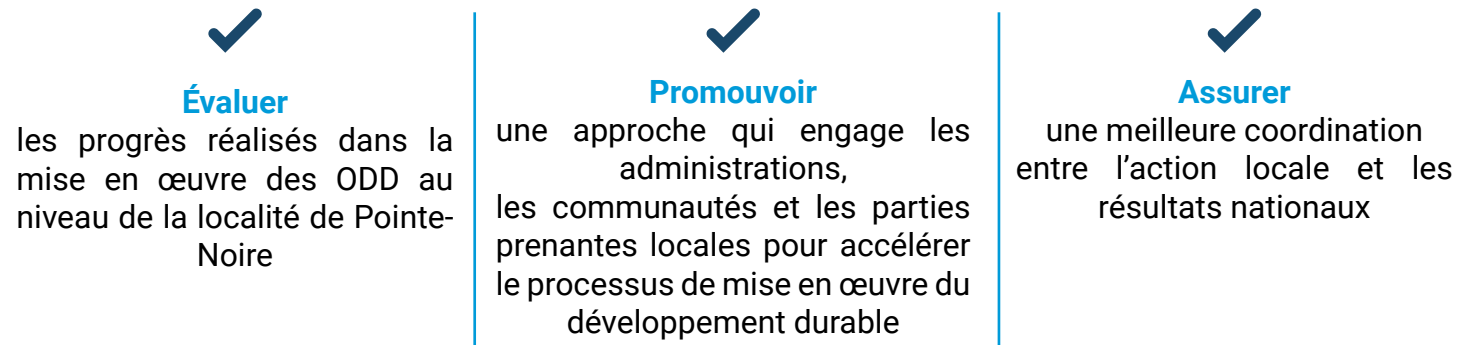
La République du Congo a contextualisé l'agenda 2030 en 2017 par la priorisation de :



¹ Programme participatif de l'amélioration des bidonvilles, Planting d'arbres dans le cadre de la journée nationale de l'arbre, le 6 novembre de chaque année, et le projet vert de la ville : création des espaces verts et aménagement des abords des avenues par le planting permanent d'arbres.

1. Objectifs de l'examen des progrès

L'examen local volontaire (VLR) pour évaluer la mise en œuvre des ODD est un processus participatif qui implique une concertation franche et profonde avec les parties prenantes, ce qui conduit à considérer que sa réalisation poursuit un objectif multiforme. Suivant le deuxième et le troisième principe directeur de cet exercice, à savoir, déterminer où l'on en est pour définir la voie à suivre, et faire de l'examen un outil pour raconter l'histoire locale, les objectifs que vise la réalisation du VLR de la commune de Pointe-Noire se déclinent comme suit :



Ces trois objectifs réunis devraient conduire à favoriser l'adaptation des objectifs et des indicateurs au niveau local, et à structurer une action concertée pour accélérer la réalisation des ODD au cours des sept dernières années de l'agenda 2030.

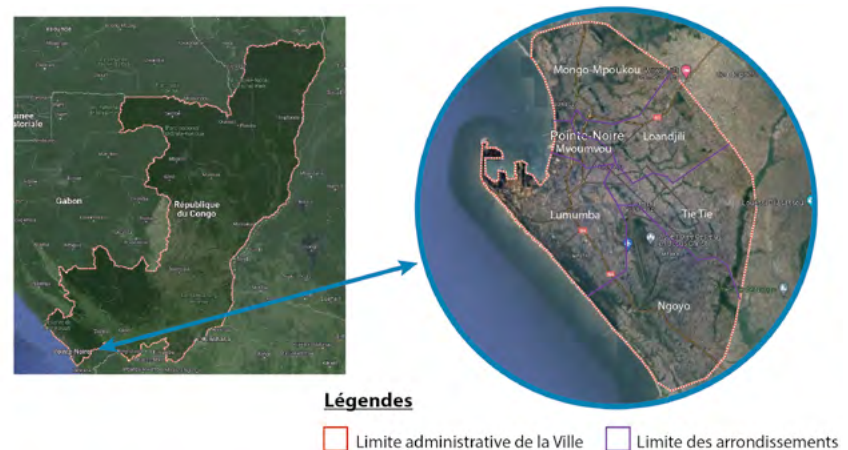
2. Situation géographique et profil démographique de la commune de Pointe-Noire

2.1. Situation géographique et administrative

La commune de Pointe-Noire est comptée parmi les grandes villes de la République du Congo. Elle est située au sud-ouest de la République du Congo sur la façade atlantique. Selon la cartographie réalisée par ONU-HABITAT (2012), Pointe-Noire s'étend sur des terrains peu élevés d'une superficie estimée à 114 400 ha, et est sillonnée par de nombreuses rivières bordées par de larges zones inondables. Elle est par ailleurs constituée d'une série de petits plateaux séparés les uns des autres par de larges zones insalubres qui créent de graves problèmes d'assainissement et de communication, du fait notamment du manque d'aménagement approprié.

Depuis 2011, la ville de Pointe-Noire compte six arrondissements :

- Lumumba
- Mvoumvou
- Tié-Tié
- Loandjili
- Mongo-Mpoukou
- Ngoyo

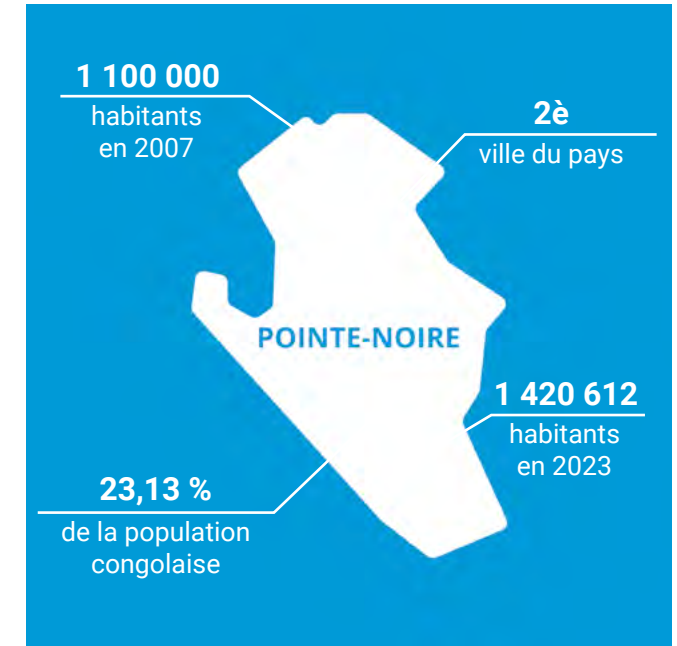


Source : Photo tirée de ARTELIA (2018), rapport de la phase 2 du Schéma Directeur-Etude de faisabilité

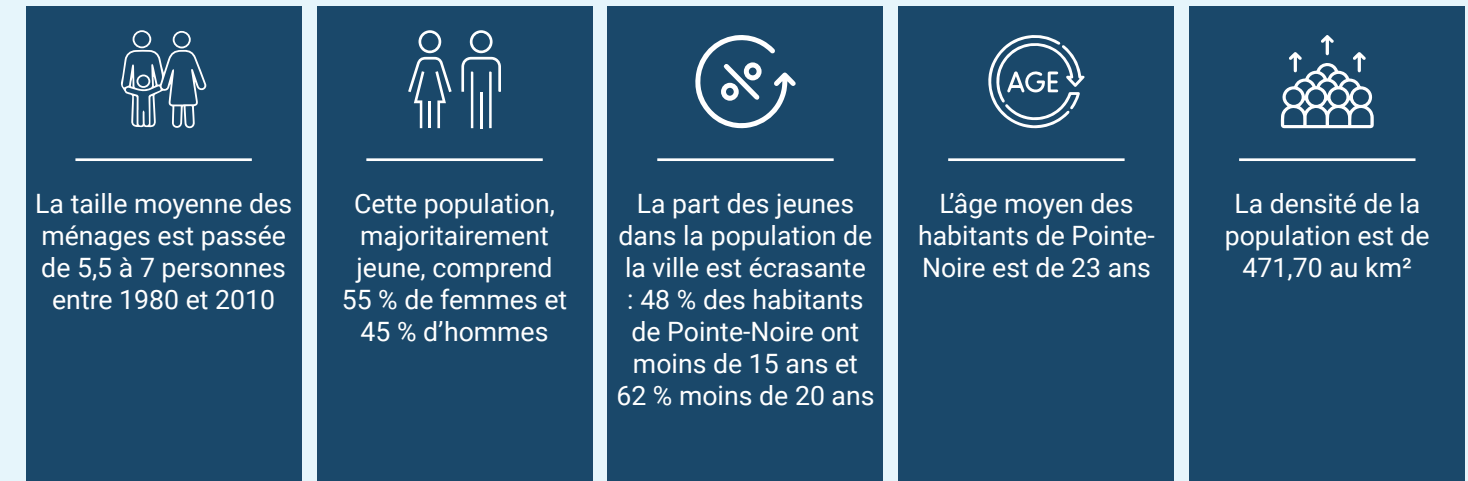
2.2. Profil démographie de Pointe-Noire

Lors du recensement réalisé en 2007, Pointe-Noire comptait 1 100 000 habitants, faisant d'elle la deuxième ville du pays après Brazzaville. Selon les résultats de la cinquième édition du Recensement général de la population et de l'habitation, le département de Pointe-Noire a atteint une population de 1 420 612 habitants en 2023, représentant un peu plus de 23,13 % de la population congolaise.

Deux facteurs expliquent l'explosion démographique de la commune de Pointe-Noire. Il s'agit des effets des conflits armés des années 1990 qui avaient poussé de nombreux habitants des zones en conflit vers cette localité, et, plus structurellement, de l'exode rural, justifié par l'attractivité économique de Pointe-Noire, qui peut être considéré comme la principale cause.



En chiffres, selon ONU-HABITAT (2012), la composition de la population de la commune de Pointe-Noire est la suivante :



La commune de Pointe-Noire est une commune à forte densité de ménages en comparaison des autres centres urbains. L'enquête ARTELIA (2014) dénombre 5,7 personnes par ménage et 11 personnes par parcelle.

Selon la cartographie du secteur informel réalisée en 2017, la localité de Pointe-Noire regorge de 38 % de la main-d'œuvre du Congo.



MÉTHODE DE TRAVAIL ET PRÉPARATION DE L'EXAMEN



1. MÉTHODOLOGIE

L'approche méthodologique qui a été retenue pour l'élaboration de ce rapport procède d'une démarche qui s'articule autour des points ci-après :

1.1. Données et leurs sources

Les données qui sont à la base de l'examen local volontaire de la commune de Pointe-Noire sont de deux types et proviennent de deux sources. Il s'agit des données qualitatives et des données quantitatives.

Ces données proviennent de la recherche documentaire et des interviews/entretiens

réalisés au cours de l'atelier organisé de façon concertée par le Bureau du Coordonnateur Résident (BCR) du Système des Nations-Unies en république du Congo et les autorités de la commune de Pointe-Noire du 31 juillet au 1er août 2023.

1.1.1. Recherche documentaire

La recherche documentaire, dont la revue a permis d'exploiter les données tant empiriques que qualitatives, à travers les rapports d'études, les rapports administratifs et les textes officiels, a recouru à plusieurs sources :

- Sources internet
- Administrations publiques
- Agences du système des nations-Unies
- Autres partenaires au développement, notamment l'Agence française de développement (AFD).

1.1.2. Atelier

L'atelier du 31 juillet au 1er août 2023 a donné lieu aux consultations locales avec les parties prenantes de la commune de Pointe-Noire à travers un questionnaire structuré en trois volets, correspondant à trois groupes de travail.

Le premier volet concerne la collecte d'informations sur l'existence des documents cadre de planification et le rôle des acteurs dans la localisation des ODD. Le second volet du questionnaire est conçu de sorte que les réponses aident à recueillir des informations sur les mécanismes institutionnels et la priorisation accordée aux ODD dans la commune de Pointe-Noire. Le troisième volet du questionnaire comporte des éléments liés au financement et à la disponibilité des données. La composition de ces trois groupes de travail est indiquée en annexe.

1.2. Analyse empirique

Sur la base des données disponibles, une analyse statistique des principales données et indicateurs de développement, macroéconomiques et sociaux, a été faite afin d'identifier les principales tendances, susceptibles d'aider à examiner les progrès réalisés par rapport aux cibles et indicateurs ODD.

Eu égard aux difficultés rencontrées en matière de données chronologiques, rendant impossible de suivre les tendances des indicateurs aux fins d'apprécier les progrès réalisés, il a été adopté, pour certains ODD, une démarche consistant à comparer les données instantanées aux cibles envisagées à l'horizon 2030.

2. PRÉPARATION DE L'EXAMEN

Le rôle des autorités locales dans la réalisation du Programme 2030 est essentiel. Ces administrations, qu'elles soient infranationales, municipales ou de districts, sont au premier plan pour atteindre les objectifs mondiaux, régionaux et nationaux, en particulier dans un contexte influencé par la COVID-19. En effet, le rôle des autorités locales est particulièrement pertinent car elles sont au cœur de la fourniture de services publics qui impactent directement la majorité des cibles des ODD. Leur action est cruciale pour la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), de l'Agenda 2063 et de l'Accord de Paris. Pour garantir le succès de ces programmes, il est nécessaire de renforcer les capacités des administrations locales et régionales. L'importance des examens locaux volontaires est ainsi soulignée, étant des outils clés pour promouvoir le dialogue avec les citoyens (y compris les plus vulnérables), assurer l'appropriation des ODD et favoriser l'engagement de toutes les parties prenantes.

En 2019, l'Assemblée générale (résolution 74/4) s'est engagée à autonomiser et à appuyer les villes, les autorités et les communautés locales dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030. Conformément à l'engagement 27 figurant dans la déclaration politique du forum politique de haut niveau sur le développement durable, le Secrétaire général de l'ONU a souligné l'importance de la participation locale dans le cadre de la décennie d'action restante pour le Programme 2030, insistant sur la nécessité d'un environnement propice permettant aux villes et autorités locales d'optimiser leur potentiel. Compte tenu de ce rôle reconnu comme essentiel à la réalisation des ODD comme indiqué au paragraphe 89 du Programme 2030, le Système

des Nations Unies en République du Congo, à travers le Bureau du Coordonnateur Résident, a renforcé le plaidoyer sur l'engagement en faveur des ODD pour accélérer la mise en œuvre de l'agenda au niveau local.

À Pointe-Noire, le processus d'élaboration de l'Examen local volontaire a été soutenu par le Bureau du Coordonnateur Résident. Il a débuté par des échanges de haut niveau avec les autorités nationales et locales, notamment le Ministre chargé du Plan, la Direction générale du Plan et du Développement (DGPD), la Direction Générale des Collectivités locales (DGCL) et le Maire de la ville de Pointe-Noire. Ces discussions ont permis la tenue d'une réunion technique entre le Système des Nations Unies et les acteurs de ces institutions relevant du gouvernement (DGCL et DGPD), ainsi que le cabinet du maire de la ville de Pointe-Noire, à travers une mission de travail visant à informer les acteurs concernés.

Ce processus s'est poursuivi par un atelier de consultations locales organisé du 31 juillet au 1er août 2023 par la Mairie de Pointe-Noire, à laquelle la préfecture a été représentée par le Secrétaire général du département de Pointe-Noire, représentant le Préfet. Cet atelier inclusif et participatif qui a réuni l'ensemble des parties prenantes clés (secteur privé, ONG, société civile, universitaires, etc.) a généré un processus de réflexion et de consultation au niveau de la commune de Pointe-Noire pour mieux appréhender les progrès, les lacunes et identifier les défis en vue de l'amélioration des politiques et de la coordination des actions, afin d'optimiser ses chances d'atteindre les ODD dans cette décennie d'action.



GOVERNANCE ET ENVIRONNEMENT FAVORABLE



a

Collaboration avec les autorités nationales dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable

Pointe-Noire fait partie des 12 départements de la République du Congo.

La relation entre la commune de Pointe-Noire et le gouvernement central est lisible

Le cadre juridique du processus de transfert des compétences est encore incomplet

La commune de Pointe-Noire n'a pas fait partie des départements pilotes dans la localisation des ODD

Pointe-Noire fait partie des 12 départements de la République du Congo. En tant qu'administration infranationale, la commune de Pointe-Noire est organisée et fonctionne suivant les dispositions de la loi n° 7-2003 du 6 février 2003 portant organisation et fonctionnement des collectivités locales. La commune de Pointe-Noire est administrée, selon les dispositions de cette loi, par un conseil municipal, présidé par un maire.

de transfert des compétences, des ressources et du personnel local dont bénéficie la commune de Pointe-Noire, tout comme les autres communes, est encore incomplet malgré les neuf (9) lois adoptées par le parlement en 2003 et 2005.

En matière de planification du développement et de réalisation des objectifs de développement durable au niveau local, la relation entre la commune de Pointe-Noire et le gouvernement central est lisible à travers la stratégie nationale de mise en

Le cadre juridique du processus

œuvre des ODD locaux. En effet, en République du Congo, la mise en œuvre des objectifs de développement durable au niveau local a été envisagée de se faire par le biais des plans de développement local (PDL). Le Plan national de développement (PND, 2022-2026), qui par ailleurs a intégré les ODD dans ses priorités, est le cadre sur lequel s'adosent les projets et programmes des PDL qui seront exécutés au cours de la période 2022-2026.

Il faut noter toutefois que la commune de Pointe-Noire n'a pas fait partie des départements pilotes dans la localisation des ODD. Elle n'a donc pas encore bénéficié des travaux de localisation des cibles et indicateurs devant permettre au conseil départemental et au gouvernement de faire le suivi des objectifs de développement durable au niveau de Pointe-Noire.

b

Appropriation des objectifs de développement durable et examen local volontaire



L'appropriation des objectifs de développement durables au niveau local est un gage pour leur mise en œuvre et pour l'atteinte des objectifs. Au niveau de Pointe-Noire, il est apparu que l'agenda 2030 n'a pas fait l'objet d'une sensibilisation appropriée, tant au niveau de la population qu'au niveau administratif. Les objectifs de développement durable n'étant pas effectivement appropriés au niveau local, il est fort probable que ce problème ait des incidences sur la réalisation de l'examen local volontaire.

c

Prise en compte des objectifs de développement durable dans le cadre local

L'analyse de la contextualisation des ODD et leur priorisation dans la commune de Pointe-Noire s'est faite à partir de la triangulation des données collectées et des consultations menées avec les parties prenantes. De cette démarche, il est apparu que bien que la prise en compte des objectifs de développement durable ne soit pas formellement documentée dans le contexte de Pointe-Noire, l'existence de documents de planification couvrant des préoccupations des ODD, mais aussi des acteurs y relatifs, est une preuve de la prise en compte de l'agenda 2030 dans la commune de Pointe-Noire.

Les principaux documents de planification stratégique de la mairie de Pointe-Noire sont :



Le schéma directeur d'urbanisme



Le plan local d'urbanisme



Le code de la construction de l'urbanisme et de l'habitat

Par ailleurs, il est à mettre au crédit de la commune de Pointe-Noire dans la perspective de la prise en compte des objectifs de développement durable au plan local et de la prise d'initiatives susceptibles de contribuer directement ou indirectement à la mise en œuvre des ODD.

Il s'agit particulièrement :



Du programme participatif de l'amélioration des bidonvilles



Du planting d'arbre dans le cadre de la journée nationale de l'arbre.

d

Ne laisser personne de côté

« Ne laisser personne pour compte » est un des objectifs de l'agenda 2030 et s'inscrit dans les préoccupations que soulèvent les trois dimensions de cet agenda, à savoir, la dimension économique, la dimension sociale, et la dimension environnementale. Dans la réalité quotidienne de la commune de Pointe-Noire, il ressort, à travers les consultations menées

auprès des parties prenantes, que la commune de Pointe-Noire, à travers son axe de communication « Pointe-Noire, c'est NOUS TOUS », a intégré dans ses programmes le principe de « Ne laisser personne pour compte » par l'implémentation d'une gouvernance participative. Cependant, plusieurs efforts restent à fournir pour une prise en compte conséquente de cet objectif dans la démarche de réalisation. À cet effet, les principaux groupes identifiés envers qui ces efforts doivent être consentis et qui méritent une attention particulière sont :

- ✓ Les personnes vivant avec handicap
- ✓ Les jeunes
- ✓ Les peuples autochtones
- ✓ Les veuves
- ✓ Les personnes âgées

**e**

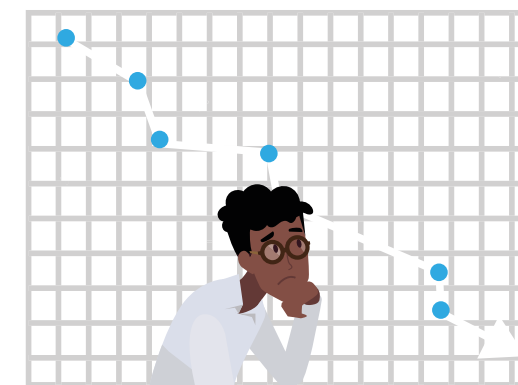
Mécanismes institutionnels

Une des conditions pour la réalisation effective des objectifs de développement durable est la mise en œuvre d'approches intégrées et coordonnées susceptibles de créer des synergies entre les parties prenantes dans la mise en œuvre de l'agenda 2030. Ce qui implique le développement des mécanismes institutionnels qui peuvent faciliter et renforcer l'association des différents acteurs en vue d'accélérer la mise en œuvre des ODD. Sur ce plan, les consultations avec les différentes parties prenantes de Pointe-Noire ont révélé un déficit qui se traduit par l'absence d'engagements formels au sujet des ODD et la non implication des autres acteurs comme la société civile et le privé dans le processus de préparation des projets et de leur mise en œuvre.

f

Difficultés structurelles

Commune de Pointe-Noire



Au plan structurel, la commune de Pointe-Noire est contrainte par une série de problèmes dont les principaux relèvent de :

(i) la non application effective de la loi sur la décentralisation, notamment en ce qui concerne le transfert de compétences de l'Etat à la collectivité locale et la dotation par l'Etat central d'un budget de fonctionnement et d'investissement aux collectivités locales, qui demeure un obstacle structurel dans la mise en œuvre des ODD ;

(ii) les faiblesses statistiques des administrations de la commune de Pointe-Noire qui constituent une difficulté majeure à l'accès aux données nécessaires à l'élaboration des politiques et au suivi des progrès réalisés dans différents domaines de la vie économique et sociale de la commune.

PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS ET DES CIBLES : PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'EXAMEN (VLR)

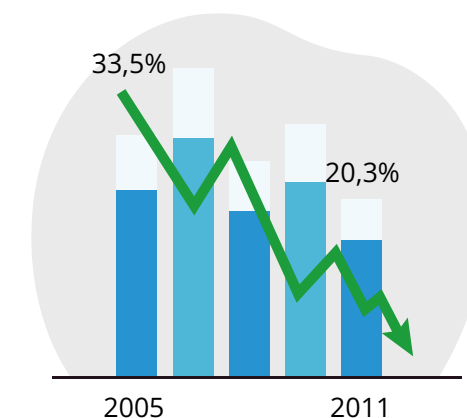


ODD1 : METTRE FIN À LA PAUVRETÉ

Progrès et défis

A en croire les deux dernières enquêtes ménages, ECOM (2005) et ECOM (2011), la prévalence de la pauvreté a enregistré une forte diminution à Pointe-Noire entre 2005 et 2011, passant de 33,5% en 2005 à 20,3% en 2011, soit une baisse de 13 points.

En l'absence d'enquête récente sur les conditions de vie des ménages, il n'est pas aisé d'analyser la dynamique de la pauvreté pour apprécier les progrès réalisés par rapport à l'ODD1.



Toutefois, on peut recourir à d'autres enquêtes socioéconomiques réalisées dans cette commune pour avoir une idée, ne serait-ce qu'approximative, de la situation de la pauvreté. En effet, il est possible d'apprécier l'évolution de la situation des ménages par leur niveau de revenu et donc de consommation. Sur cette question, le tableau ci-après retrace l'évolution des dépenses de consommation des ménages de Pointe-Noire entre 2013 et 2017.

Tableau 1: Evolution du niveau de consommation moyen/mois des ménages de Pointe-Noire

Années	2013	2014	2017
Niveau de consommation moyen/mois	259 232 FCA	275 780 FCA	260 628 FCA

Source : ARTELIA, Enquêtes socioéconomique

Entre 2013 et 2017, il ressort de ces enquêtes que le niveau de consommation moyenne mensuelle des ménages de Pointe-Noire a évolué en dents de scie, marquant une régression entre 2014 et 2017.

L'enquête harmonisée des conditions de vie des ménages (EHCVM, 2022) réalisée par l'Institut nationale de la Statistique (INS) a classé les ménages de Pointe-Noire par quintile de bien-être qui est un indicateur qui approche le niveau de vie du ménage à partir des actifs ou des biens possédés (du moins nanti au plus nanti) par le ménage en cinq quintiles comme le montre le tableau ci-après.

Tableau 2: Répartition des ménages de Pointe-Noire par quintile de bien-être

Quintiles	1er quintile	2ème quintile	3ème quintile	4ème quintile	5ème quintile
Proportion (%)	11,4	10,9	17,5	25,4	39,9

Source : INS, Enquête harmonisée des conditions de vie des ménages (EHCVM), 2022

Des données de ce tableau, il ressort que les ménages de Pointe-Noire sont fortement stratifiés par rapport à la possession des actifs ou des biens. Le 5ème quintile le plus nanti ne représente que 39,9% des ménages.

Pour mieux comprendre les disparités de richesse, dans une approche multidimensionnelle de la pauvreté, un autre élément indicatif de la situation de pauvreté des ménages de la commune de Pointe-Noire est lisible à travers le niveau de privation dont souffrent certains ménages de cette localité en termes de dotation en équipement. Comme on peut le lire dans le tableau ci-après, les trois premiers quintiles des ménages de Pointe-Noire sont fortement privés de certains équipements nécessaires à l'amélioration des conditions de vie.

Tableau 3: Répartition des ménages selon la dotation en équipement

	TELEPHONE MOBILE	TV	VENTILATEUR	REFRIGERATEUR	CUISINIERE A GAZ /ELEC	ORDINATEUR	GENERATEUR/ GE	VOITURE	CLIMATISEUR	VELO	MOTO/MOBYLETTE
Q1	98%	31%	15%	13%	12%	2%	1%	0%	0%	0%	0%
Q2	100%	54%	36%	26%	23%	2%	3%	0%	1%	2%	3%
Q3	100%	72%	61%	49%	45%	5%	6%	0%	3%	3%	4%
Q4	99%	85%	67%	65%	62%	18%	6%	4%	6%	5%	5%
Q5	100%	92%	73%	79%	79%	38%	18%	33%	19%	9%	5%
Latrine	99%	53%	39%	29%	29%	6%	5%	3%	1%	2%	4%
Latrine améliorée	99%	91%	74%	71%	64%	10%	5%	9%	8%	4%	4%
WC à chaise	100%	94%	71%	81%	76%	37%	15%	20%	19%	9%	1%
Pas d'équip.	100%	29%	17%	9%	9%	0%	3%	0%	0%	0%	6%
Ensemble	99%	66%	50%	46%	44%	13%	7%	7%	6%	4%	3%

Source : ARTELIA, enquête socioéconomique, 2017



Facteurs explicatifs

L'évolution de la situation de la pauvreté qui a été jugée encourageante entre 2005 et 2011 s'est dégradée avec la crise pétrolière de 2014 et la survenue de la pandémie du Covid-19 en 2020. En effet, ces deux chocs ont négativement impacté l'activité économique de cette commune avec l'arrêt d'activités pour beaucoup d'entreprises qui a eu pour conséquence le chômage, et la perte de revenu qui s'en est suivie.

Au-delà de ces facteurs purement conjoncturels, il faut souligner le poids des causes structurelles qui relèvent de l'absence d'une politique globale de lutte contre la pauvreté. En effet, l'absence d'une politique cohérente d'emploi en république du Congo et le recours à des actions à faible impact sur la pauvreté, comme le projet « Lisungui », sont des facteurs explicatifs de la situation de la pauvreté à Pointe-Noire et d'ailleurs dans l'ensemble du pays. Plus spécifiquement pour la commune de Pointe-Noire, deux facteurs sont aussi à mettre en avant pour expliquer le niveau de pauvreté qui y prévaut. Il s'agit d'une part de l'expansion du secteur informel, faute de réelles opportunités d'emplois, et dont les activités de survie qui le caractérise ne sont pas de nature à garantir des emplois décents, constituant ainsi un cercle vicieux de l'informalité. D'autre part, la faible capacité d'absorption de la main d'œuvre des deux facteurs d'attractivité économique de Pointe-Noire que sont le secteur pétrolier et le port justifie un flux migratoire permanent vers cette commune sans perspective réelle d'emplois. Ce qui contribue à accroître le nombre de personnes en situation de précarité et de vulnérabilité.



Conclusion et étapes suivantes

La lutte contre la pauvreté reste un défi majeur pour la commune de Pointe-Noire. La faible intégration de l'économie locale entre le secteur pétrolier et le secteur non pétrolier ne permet pas de garantir une création de richesses inclusive. Pour lutter efficacement contre la pauvreté dans cette localité, caractérisée par, d'une part la prédominance de l'activité pétrolière et un large secteur informel d'autre part, il est souhaitable d'accélérer la réalisation du développement de la zone économique spéciale (ZES) de Pointe-Noire qui viendrait impulser une nouvelle dynamique dans le système productif local. La promotion d'un entrepreneuriat d'opportunités, susceptible d'impulser le développement durable d'un tissu de PME et la création d'emplois décents, constitue aussi un moyen efficace pour lutter contre la pauvreté à Pointe-Noire.





ODD2 :

ÉLIMINER LA FAIM SOUS TOUTES SES FORMES, AMÉLIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE

Progrès et défis

Cet objectif de développement durable souligne non seulement la nécessité de garantir à tous l'accès à une alimentation sûre, nutritive et suffisante, mais aussi d'éliminer toutes les formes de malnutrition.

Selon le PAM (2014), parmi les facteurs qui ont pu avoir un impact sur la situation d'insécurité alimentaire et la vulnérabilité des ménages congolais se trouve :

✓ la forte tendance à l'urbanisation, couplée avec le risque d'inflation (spécialement des biens alimentaires) et le taux de chômage en milieu urbain et périurbain ;

✓ les changements climatiques, entraînant le récent bouleversement des cycles agricoles, le raccourcissement de la saison des pluies ont engendré un impact sur la productivité agricole et donc sur la sécurité alimentaire, causé la perte de nombreuses habitations et des superficies cultivables et perturbant ainsi les calendriers des zones habituelles de pêche.



Au niveau national, la prévalence du retard de croissance chez l'enfant de moins de 5 ans passe de 21,3% en 2015 à 21,2% en 2019, soit une amélioration de 0,1 point (rapport SOFI 2020). Selon cette même source, en 2019, 100 000 enfants de moins de 5 ans sont concernés par l'émaciation, ce qui représente un taux de prévalence de 8,2%, en détérioration de 0,2% par rapport au niveau de 2015. La Prévalence de l'excès pondéral chez l'enfant de moins de 5 ans affiche pour sa part un taux de 3,5% en 2012 et 5,9% en 2019 ; celle de l'insuffisance pondérale a bondi de 2,2 points entre 2012 (9,4%) et 2015 (11,6%).

Sur le plan nutritionnel, la situation de Pointe-Noire se présente ainsi qu'il suit :

Tableau 4: Indicateurs nutritionnels de la commune de Pointe-Noire

	Sévère	Modéré	Global
Prévalence de l'insuffisance pondérale	3,6	8,2	11,8
Prévalence de la malnutrition chronique	3,7	15,1	18,8
Prévalence de la malnutrition aigue	0,9	3,7	4,6

Source : Ministère de la santé et de la population, Enquête nutritionnelle nationale utilisant la méthodologie SMART, décembre 2022

Les données de ce tableau présentent une situation préoccupante pour Pointe-Noire qui n'a finalement pas enregistré de progrès dans l'atteinte de cet objectif.

Du point de vue de la sécurité alimentaire, le tableau qui suit résume la situation de Pointe-Noire. Il ressort de ce tableau qu'à Pointe-Noire seulement 24,3% de ménages sont en situation de sécurité alimentaire. Les 44,8% de ménages qui sont en sécurité alimentaire marginale peuvent être considérés vulnérables à tout choc et basculer dans l'insécurité alimentaire.

Tableau 5: Pourcentage de ménages par département selon l'Indice de sécurité alimentaire

	Final Food security (CAR)			
	Sécurité Alimentaire	Sécurité Alimentaire marginale	Inécurité Alimentaire Modérée	Inécurité Alimentaire sévère
Kouilou	19,7%	39,6%	35,3%	5,4%
Niori	17,5%	50,3%	25,9%	6,3%
Lekoumou	15,3%	34,3%	41,9%	8,5%
Bouenzo	17,2%	45,3%	33,6%	3,9%
Pool	18,5%	43,2%	33,9%	4,3%
Cuvette	30,5%	47,1%	20,5%	1,9%
Cuvette Ouest	11,4%	51,8%	31,1%	5,7%
Plateaux	11,1%	20,1%	63,6%	5,2%
Sangha	36,1%	51,2%	11,9%	0,8%
Likouala	20,7%	46,8%	26,2%	6,3%
Brazzaville	32,6%	42,1%	23,8%	1,4%
Pointe Noir	24,3%	44,8%	26,3%	4,6%

Source : Ministère de la santé et de la population, Enquête nutritionnelle nationale utilisant la méthodologie SMART, décembre 2022



Facteurs explicatifs

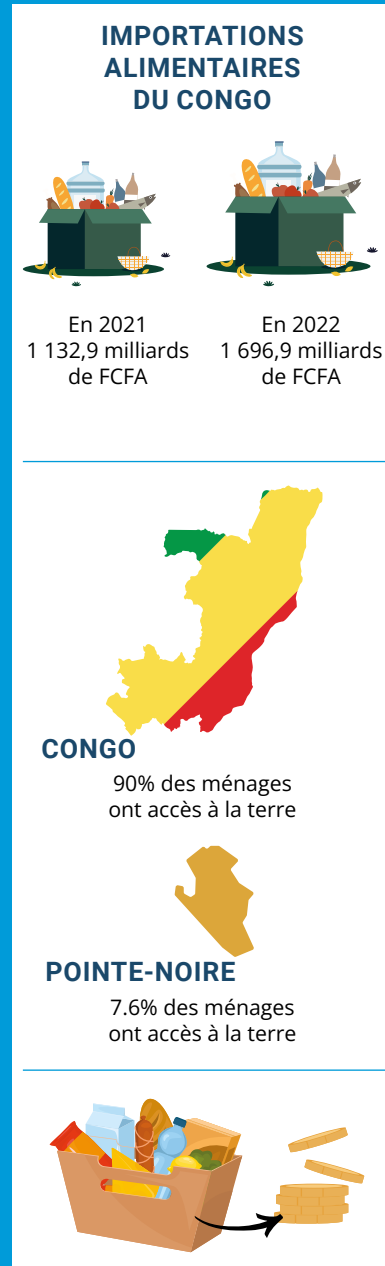
Plusieurs facteurs sont explicatifs de la situation nutritionnelle à Pointe-Noire, ainsi que des contraintes à l'atteinte de l'ODD 2. Le premier facteur concerne l'inefficacité des politiques mises en œuvre au niveau national. En effet, la république du Congo a mis en place différentes politiques, stratégies et programmes visant la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Mais ces initiatives louables n'ont pas permis d'inverser la situation alimentaire du Congo. Pour preuve les importations alimentaires n'ont pas cessé de croître au cours de ces dernières années (en 2022, les importations alimentaires du Congo se sont élevées à 1 696,9 milliards de FCFA, contre 1 132,9 milliards FCFA en 2021).

Le deuxième facteur est lié à la spécificité de la commune de Pointe-Noire concernant l'accès des ménages à la terre et concernant son potentiel dans la production agricole et animale. En effet, l'enquête réalisée par le PAM en 2010, dans le cadre de l'Analyse approfondie de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité (AASAV) en République du Congo, révèle que si 90% des ménages congolais ont accès à la terre, seulement 7,6% des ménages à Pointe-Noire en ont accès. Par ailleurs, selon la même enquête, en matière de production agricole, l'examen de la culture des huit variétés fréquentes montre que les ménages de Pointe-Noire représentent les plus faibles pourcentages dans la production de ces cultures : maïs (3%), banane plantain (0,0%), patate douce (0,3%), igname (0,0%), culture de haricot (0,0%), culture de l'arachide (0,3%) et culture de produits maraichers (2,8%). Ce deuxième facteur constitue une contrainte majeure à l'une des dimensions de la sécurité alimentaire qu'est la disponibilité alimentaire.

Le troisième facteur qui est sous-jacent aux deux premiers concerne l'accès alimentaire qui est relatif à la capacité des ménages de Pointe-Noire à acquérir les produits alimentaires, compte tenu du coût afférent de la plupart des produits en provenance soit de l'étranger, soit des zones rurales ou des autres départements.

Conclusion et étapes suivantes

L'atteinte de l'ODD 2 reste préoccupante et nécessite des programmes de solidarité et d'inclusion sociale pour pouvoir éradiquer la faim dans la commune de Pointe-Noire. L'atteinte de l'ODD2 implique aussi de promouvoir la sécurité alimentaire dans la commune de Pointe-Noire par l'optimisation des activités agropastorales au moyen du développement de la mécanisation et de la modernisation des techniques agricoles. Le développement des structures de stockage, de conservation et de transformation des denrées alimentaires doit être inscrit dans les projets de la municipalité de Pointe-Noire. Par ailleurs, la restauration et la protection des zones maraîchères dans et autour de la commune de Pointe-Noire devrait contribuer à améliorer la disponibilité et l'accessibilité alimentaire, et à résoudre le problème de la faim dans cette localité. Aussi, d'autres initiatives locales doivent être menées à l'endroit des écoles pour améliorer le concept des cantines scolaires.



ODD3 : PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE

Progrès et défis

La bonne santé est un des facteurs d'amélioration du capital humain dont les bénéfices peuvent être tirés individuellement et collectivement.

L'appréciation des progrès réalisés en matière de santé depuis l'adoption et la mise en œuvre des ODD en république du Congo procédera par une analyse de l'évolution de certains indicateurs disponibles au niveau de Pointe-Noire.



01 | SANTÉ MATERNELLE

Il y'a dix ans en arrière, le Congo était parmi les pays africains qui présentaient un taux de mortalité maternel les plus élevés. Pour rappel, au niveau national, le taux de mortalité maternel était de 426 pour 100 000 en 2014 et de 436 pour 100 000 en 2015. La situation se serait améliorée ces dernières années, et selon la Banque mondiale ce taux est passé à 378¹ décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 2020, soit une amélioration de 13,3% par rapport au niveau de 2015.

Dans la commune de Pointe-Noire, le rapport relatif à la Surveillance des décès maternels, néonataux et infantiles en République du Congo (Rapport 2021), révèle que le taux de mortalité maternelle s'établit à 647,04. Le niveau trop élevé de ce taux, par rapport à la moyenne nationale, traduit la dégradation de la situation dans ce domaine, et surtout l'éloignement de la cible de moins de 70 décès pour 100 000 naissances vivantes fixée à l'horizon 2030 par rapport à l'année 2015.

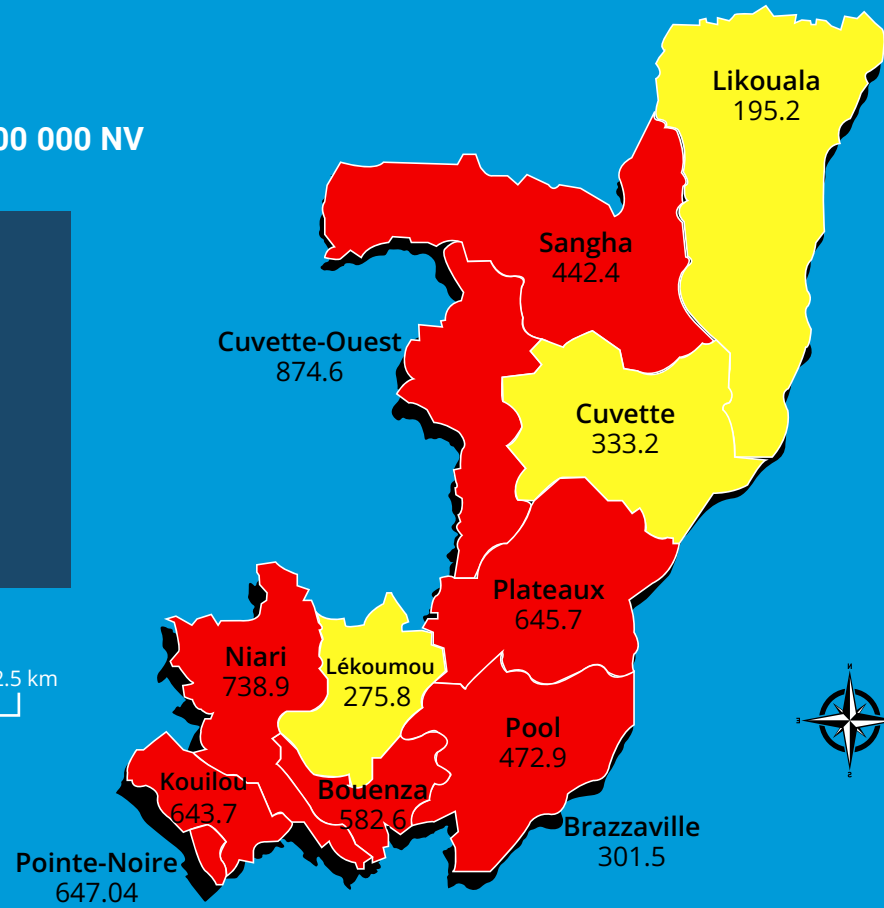
¹ Banque mondiale, indice et tableaux de bord des objectifs de développement durable.



Comme le montre la carte ci-après, la commune de Pointe-Noire est parmi les localités du Congo où le taux de mortalité maternelle est le plus élevé. En effet, sur un total de 312 décès maternels enregistrés en 2021 au plan national, 111 décès, soit 35,56% ont été enregistrés à Pointe-Noire.

Carte 1: Cartographie de la mortalité maternelle au Congo en 2023

Ratio de mortalité maternelle pour 100 000 NV

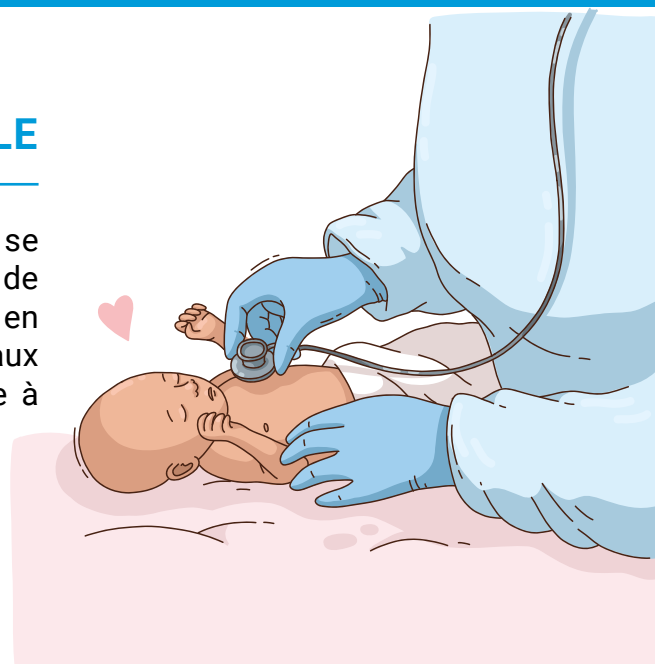


Source : Surveillance des décès maternels, néonataux et infantiles en République du Congo. Rapport 2021

Selon le rapport précédemment cité (rapport 2021), les causes obstétricales directes ont concerné 280 décès, soit 89,7%, avec l'hémorragie, suivie de l'éclampsie, comme respectivement première et deuxième cause.

02 | TAUX DE MORTALITÉ NÉONATALE

Le taux de mortalité néonatale à Pointe-Noire se situe à 25,5% en 2021, plus du double de la cible de 10,5% à l'horizon 2030, alors qu'il se situait à 21% en 2015 (Revue PND 2012-2016). L'évolution de ce taux indique une dégradation de la situation de nature à compromettre l'atteinte des objectifs à 7 ans de l'échéance de 2030.



03 | TAUX DE MORTALITÉ INFANTO JUVÉNILE POUR 1000 NAISSANCES VIVANTES



Au niveau national, la mortalité infanto-juvénile est de 3120 cas décédés, avec un taux moyen de 44,5 décès pour 1000 naissances vivantes. A Pointe-Noire le taux de mortalité infanto juvénile est de 50,4 décès pour 1000, au-dessus de la moyenne nationale et du niveau de la cible à l'horizon 2030 (<25,65) ; ce qui traduit également l'absence de progrès pour cet indicateur.

04 | EVOLUTION DES INFECTIONS AU VIH/SIDA

La lutte contre le VIH/SIDA en République du Congo, à travers le Plan national de lutte contre le sida (PNLS), a été placée comme une priorité nationale. En effet, selon le Rapport annuel VIH/SIDA 2020 du PNLS, le Congo connaît une épidémie de VIH/SIDA de type généralisée avec une prévalence estimée en 2009 à 3,2% chez les 15-49ans. Les rapports de suivi épidémiologique du VIH/SIDA élaborés au cours de ces trois dernières années permettent d'apprécier les progrès réalisés dans la lutte contre le VIH/SIDA au niveau de la commune de Pointe-Noire.

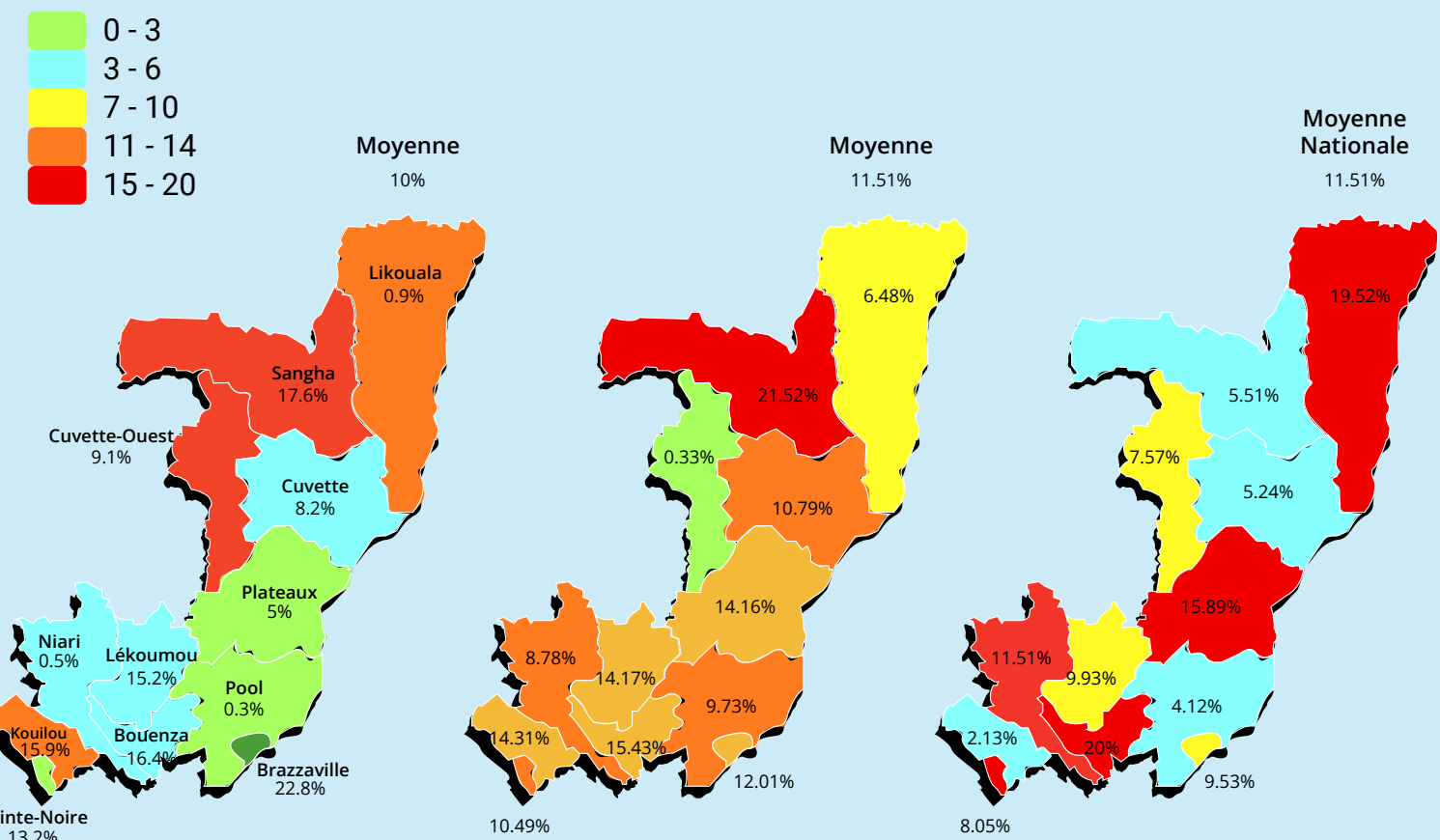


Figure 1: Proportion des personnes dépistées positives en 2020 selon les départements

Figure 2: Proportion des personnes dépistées positives en 2021 selon les départements

Figure 3: Proportion des personnes dépistées positives en 2021 selon les départements

Le tableau 6 ci-dessous montre qu'entre 2020 et 2022 la proportion de personnes dépistées positives dans la commune de Pointe-Noire est passée de 13,2% à 8,05%, traduisant une baisse de nouvelles contaminations. Par rapport à la moyenne nationale, il s'agit des résultats encourageants, mais l'évolution en dents de scie

de la proportion des femmes enceintes dépistées positives reste préoccupante car l'augmentation du nombre de femmes enceintes séropositives accroît le risque de propagation du VIH/SIDA à travers la possibilité de contamination des nouveaux nés.

Tableau 6: Evolution des proportions des personnes et des femmes enceintes dépistées séropositives à Pointe-Noire

Années	2020	2021	2022
Proportion des personnes dépistées séropositives	13,2%	10,4%	8,05%
Proportion des femmes enceintes dépistées séropositives	2,1%	3,95%	1,33%

Source : PNLS, rapport annuel VIH/SIDA 2020, 2021, 2022

05 | CAS DE PALUDISME ET DE TUBERCULOSE

A Pointe Noire, le paludisme reste la première cause de morbidité (59,4%) et de mortalité, suivi de la tuberculose. Le tableau ci-dessous présente l'évolution des cas enregistrés.

Tableau 7: Evolution des cas enregistrés de paludisme et de tuberculose à Pointe-Noire

Années	2014	2015	2016	2017	2018
Cas de paludisme	11000	10738	12792	6596	135431
Cas de tuberculose	3602	2614	3441	3727	4087

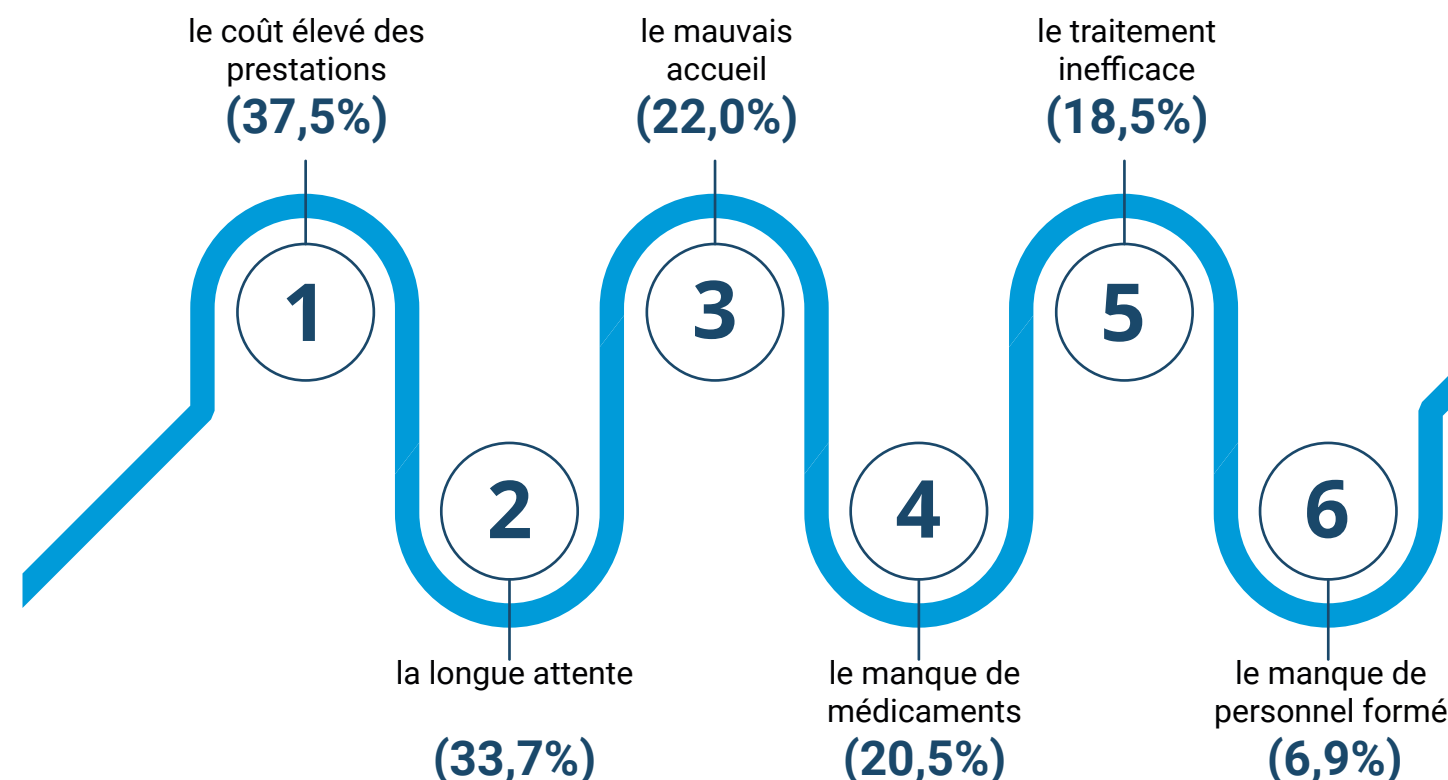
Source : INS, Annuaire statistique de Pointe-Noire 2018, Edition 2020

Pour ces deux pathologies, il est à noter que les données du tableau 7 ci-dessus suggèrent une absence de progrès par rapport à l'année de référence 2015, car entre cette année et 2018 les cas de paludisme et de tuberculose se sont accrus respectivement de 1161% et de 56,35%.

Les problèmes d'assainissement de la ville sont en grande partie responsables de l'augmentation des cas de paludisme. Par ailleurs, la non application des mesures de gratuité du traitement du paludisme pose le problème d'accès aux soins, notamment pour les ménages pauvres.

Facteurs explicatifs

La situation sanitaire des populations de Pointe-Noire résulte de la conjugaison d'une série de facteurs relevant de l'accès aux services de santé et de la qualité des services de santé. Concernant l'accès aux services de santé, en l'absence d'enquête récente sur la question, la situation de Pointe-Noire relative à l'accès des populations aux services de santé peut être comprise à travers les données de l'enquête ECOM 2 (2011) qui expliquent la faible utilisation des services de santé par les raisons suivantes :



Le poids du coût des prestations sanitaires reste un obstacle majeur à l'accès aux services de santé, compte tenu de la capacité financière limitée des ménages qui est reflétée dans la toute dernière enquête harmonisée des conditions de vie (EHCVM, 2022).

En ce qui concerne la qualité des services de santé, la situation de Pointe-Noire qui n'est pas singulière de celle au niveau national peut être expliquée par ce que révèle l'enquête SARA (2019) qui montre qu'au Congo, le déficit en équipement révélé, qui caractérise l'ensemble des formations sanitaires, y compris celles de niveau 3, associé au déficit relatif à la disponibilité en personnel et directives, se solde par une faible capacité de diagnostic à tous les niveaux des formations sanitaires. La relative faiblesse des capacités opérationnelles des centres de santé est par conséquent susceptible de nuire autant à l'efficacité des services de santé qu'à la sûreté de ces services, car peu capables d'assurer la réduction au minimum des risques de préjudice pour le patient, notamment les lésions évitables et les erreurs médicales. En effet, l'enquête SARA a révélé qu'en moyenne 4 % seulement d'établissements sanitaires en République du Congo disposent de tous les éléments traceurs de capacité de diagnostic.



Conclusion et étapes suivantes

La réalisation de l'ODD 3 à l'horizon 2030 appelle à relever des défis majeurs. En lieu et place des progrès, la plupart des indicateurs observés décrivent une situation qui se dégrade. Un moyen d'accélérer la mise en œuvre de cet objectif serait de s'attaquer aux causes identifiées. En effet, selon le rapport de Surveillance des décès maternels, néonataux et infantiles en République du Congo de 2021, les pathologies en cause sont la conséquence d'une insuffisance de la prise en charge de la gestante durant la grossesse et lors du travail d'accouchement. Ce qui importe pour les étapes suivantes est de renforcer la prise en charge du nouveau-né et l'application des règles d'asepsie par les prestataires de soins. Par ailleurs, pour les maladies évitables comme le paludisme et la tuberculose, qui causent tant de morbidité et de décès, les campagnes de distribution de moustiquaires et de sensibilisation à leur utilisation constituent des mécanismes accélérateurs pour la mise en œuvre de cet ODD 3. Concernant le paludisme, il y a lieu d'évoquer parmi les défis à relever l'assainissement du milieu urbain par l'éradication des eaux stagnantes, le curage et le faucardage régulier des lits de rivière.



3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



Concernant le milieu hospitalier dont les insuffisances sont aussi une cause de mortalité, un autre moyen pour accélérer la mise en œuvre de l'ODD3 consiste à l'action de procéder régulièrement au renforcement des capacités des personnels (accueil, soin et gestion). Le rapprochement de l'hôpital général Adolphe Sicé, ainsi que les autres structures hospitalières dans le cadre du jumelage avec le groupe hospitalier



du havre serait un moyen un pour redynamiser la coopération existante et améliorer les prestations des centres de santé de Pointe-Noire. En matière de lutte contre le VIH/SIDA, il convient de renforcer les services de prévention des infections à VIH, la prévention de la transmission mère-enfant, la prise en charge médicale et le suivi et évaluation.



ODD4 :

ASSURER L'ACCÈS À TOUS À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ, SUR UN PIED D'ÉGALITÉ ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

Progrès et défis

Le système éducatif congolais est régi par la loi n° 25/95 du 17 novembre 1995. Les articles 2 et 3 de cette loi stipulent que : « Tout enfant vivant sur le territoire de la République du Congo a droit, sans distinction d'origine, de nationalité, de genre, de croyance, d'opinion ou de fortune, à une éducation qui lui assure le plein développement de ses aptitudes intellectuelles, artistiques, morales et physiques, ainsi que sa formation civique et professionnelle. La scolarité est obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans pour tout enfant, dans les conditions fixées à l'article 1. »

Au Congo, le droit à l'éducation est par ailleurs garanti par la Constitution congolaise, tel que prévu par l'article 26 de la Déclaration universelle

des droits de l'Homme (DUDH). L'article 17 de la Constitution prône « la parité Homme-Femme dans tous les secteurs de la vie nationale », et l'article 29 garantit « le droit à l'éducation et l'égal accès à l'enseignement et à la formation, ainsi que la scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans ».

Pour apprécier les progrès réalisés dans le domaine de l'éducation à Pointe-Noire, on peut se référer à la qualité de l'offre d'éducation et des inputs y relatifs, des conditions d'accès et de son efficacité interne.

À Pointe-Noire, l'offre d'éducation en 2022 se présente ainsi qu'il suit :

Tableau 8: Offre du système éducatif préscolaire à Pointe-Noire

	Public	Privé	Total	
Ecole	20	690	710	
Classe	176	2 200	2 376	
Elèves	1 092	21 905	22 997	
Enseignants	203	1 358	1 561	
Ratio	Elèves / Enseignants	5	16	15
	Elèves / Classe	6	10	10
	Elèves / Ecole	57	32	32

Source : Annuaire statistique du MEPSA, 2019

Au regard des ratios que présentent les données de ce tableau, on pourrait dire que le système éducatif préscolaire de Pointe-Noire offre des conditions d'apprentissage dont la qualité peut être jugée appréciable du fait de l'existence des classes non pléthoriques. Des effectifs réduits par classe sont généralement associés à une meilleure qualité d'apprentissage car ils permettent une attention plus individualisée de la part des enseignants. Ceci est crucial à ce stade précoce d'éducation où le développement personnel et éducatif est très sensible aux conditions d'encadrement.

Tableau 9: Offre du système éducatif primaire à Pointe-Noire

	Public	Privé	Total	
Ecole	97	859	958	
Classe	2 496	3 593	6 089	
Elèves	71 515	140 782	212 297	
Enseignants	2 114	2 919	5 033	
Ratio	Elèves / Enseignants	34	48	42
	Elèves / Classe	29	39	35
	Elèves / Ecole	737	164	222

Source : Annuaire statistique du MEPSA, 2019

Pour ce qui est de l'éducation primaire, la ville compte 958 établissements. Cette offre substantielle est accompagnée de ratios qui suggèrent un investissement adéquat en termes de ressources, pouvant potentiellement conduire à une amélioration de la qualité éducative. Les facteurs d'input, tels que le nombre d'enseignants par élève et la disponibilité des ressources pédagogiques, jouent un rôle essentiel dans l'efficacité du processus d'apprentissage.

Tableau 10 : Offre du système éducatif secondaire 1er cycle à Pointe-Noire

	Public	Privé	Total
Ecole	24	680	704
Classe	817	1 226	2 043
Elèves	48 938	57 204	107 142
Enseignants	1 261	5 044	6 305
Ratio			
Elèves / Enseignants	40	11	17
Elèves / Classe	61	47	52
Elèves / Ecole	2 081	84	152

Source : Annuaire statistique du MEPSA, 2019

Tableau 11: Offre du système éducatif secondaire 2er cycle à Pointe-Noire

	Public	Privé	Total
Ecole	6	101	107
Classe	266	370	636
Elèves	31 421	10 168	41 589
Enseignants	800	1 163	1 971
Ratio			
Elèves / Enseignants	39	9	21
Elèves / Classe	117	27	65
Elèves / Ecole	5 237	101	389

Source : Annuaire statistique du MEPSA, 2019

Les données de ce tableau montrent qu'au niveau de ce cycle, et particulièrement pour l'enseignement public, les conditions d'apprentissage ne semblent pas être idéales au vu des ratios élève/classe qui traduisent une surcharge des classes.

Tableau 12: Taux net de scolarisation, taux brut de scolarisation, taux d'échec et taux d'abandon

	Taux net de scolarisation	Taux brut de scolarisation	Taux d'échec	Taux d'abandon
Pointe-Noire	103.5	82.4	11.3	1.3
Brazzaville	108	85.4	9.8	0.8
Niveau national	112.6	83.9	12.9	1.0

INS, Enquête harmonisée des conditions de vie des ménages (EHCVM), 2022

Par rapport à la moyenne nationale, il apparaît que Pointe-Noire présente un taux net de scolarisation plus faible, ce qui implique pour les autorités de Pointe-Noire la prise d'initiatives pour améliorer ce taux net de scolarisation, tout autant que le taux brut de scolarisation.

Au-delà de la qualité de cette offre de formation, l'appréciation du niveau de réalisation de l'ODD4 nécessite une analyse plus affinée des indicateurs à même de traduire les facilités ou non d'accès pour tous à cette offre d'éducation.

Les informations recueillies dans l'enquête EHCVM (2022) sur la fréquentation sont assez édifiantes. En effet, il ressort de cette enquête que globalement le taux de non-fréquentation scolaire à Pointe-Noire se situe à 25,8%, et celui des personnes de 3 ans à 28,6%. Ces chiffres montrent qu'une frange non négligeable de la population de Pointe-Noire souffre de privation en matière d'éducation.

La raison majeure de la non-fréquentation scolaire étant le manque de moyens financiers (24,2%), comme l'indique l'enquête EHCVM (2022), il est raisonnable de souligner que dans le domaine de l'éducation, Pointe-Noire est marquée par la prévalence de fortes inégalités dans l'accès à l'éducation.



Facteurs explicatifs

Les inégalités dans l'accès à l'éducation à Pointe-Noire reflètent le poids des facteurs structurels qui pèsent sur la formation du capital humain au Congo, comme cela a été révélé dans le Rapport national sur le développement humain du Congo de 2020. Il s'agit particulièrement de la faiblesse des dépenses liées à l'éducation au niveau national. En menant l'analyse sur la base des critères internationaux, il ressort que la part de ces budgets dans le PIB, qui est la meilleure mesure de la priorité accordée par le gouvernement à un secteur, n'a tourné

qu'autour de 3%, en deçà des 6% qui sont la norme recommandée aux pays n'ayant pas encore atteint l'enseignement primaire universel. La période plus récente de 2015-2018, marquée par la baisse des recettes budgétaires de l'État du fait de la chute des cours du pétrole et, conséquemment, la réduction au fil des années du budget de l'État, s'est caractérisée par une baisse drastique des dépenses d'éducation qui se sont situées à des niveaux très en deçà des critères internationaux.

Conclusion et étapes suivantes



Dans le domaine de l'éducation, la commune de Pointe-Noire connaît une situation plus ou moins viable par rapport à l'ensemble du pays du point de vue de l'offre d'éducation. Toutefois, des mesures volontaristes sont nécessaires pour assurer l'accès à l'éducation à tous et pour renforcer la qualité des inputs éducatifs dans cette localité. L'absence d'une université publique depuis 63 ans dans la commune de Pointe-Noire est un facteur limitant l'accès des jeunes adolescents à l'enseignement supérieur, compte tenu du coût inhérent à l'offre d'enseignement supérieur privé ou des contraintes liées à l'émigration des jeunes bacheliers vers Brazzaville qui abrite les deux seules universités publiques.

Progrès et défis

L'objectif 5 des ODD, parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles, vise à mettre fin à toutes les formes de discrimination contre les femmes et les filles dans le monde entier et à éliminer les violences à l'égard des femmes et des filles.

La République du Congo est nantie d'une politique genre adoptée en 2008. Celle-ci a pour but de définir clairement le processus d'intégration des questions liées au genre dans tous les secteurs de développement en vue de la promotion de l'égalité et de l'équité de genre.

Par ailleurs, la loi fondamentale de la République du Congo, adoptée à l'issue du référendum le 25 Octobre 2015, reflète les changements sociaux et politiques apportés depuis la dernière Constitution de 2002 et garantit l'égalité des droits des hommes et des femmes. Elle interdit les violences et mentionne l'éducation obligatoire ainsi que l'accès aux services de santé comme le dispose les articles 15, 31 et 39. Les dispositions fondamentales de la Constitution sont complétées par le Code de la famille et le Code pénal.

En 2012, voici comment se présente la situation des femmes dans la gouvernance économique à Pointe-Noire :

Tableau 13: Comparatif des femmes à la gouvernance économique

Indicateur	Pourcentage	
	2012	2023
Effectif des femmes dans la fonction publique à Pointe-Noire	6%	
Femmes agents municipaux à Pointe-Noire	25%	30%
Femmes directrices de société à Pointe-Noire	15%	
Femmes opérateurs économiques de bon niveau	10%	
Femmes travaillant dans le secteur informel	45%	

Source : ONU-HABITAT (2012)



Dans le cadre de cet examen local volontaire des ODD de la commune de Pointe-Noire, il est à noter que nombre d'indicateurs de cet objectif ne sont pas statistiquement renseignés, tant au niveau national qu'au niveau local.

Toutefois quelques données disponibles permettent d'apprécier les progrès réalisés dans certains domaines comme celui de la participation des femmes à la gouvernance économique.

Pour d'autres indicateurs y relatifs comme les violences faites aux femmes, les données disponibles au niveau national révèlent qu'en 2016 et 2017, respectivement 59% et 53% de femmes et de filles âgées d'au moins 15 ans ont été victimes de violences sexuelles infligées par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire.

Au niveau de Pointe-Noire, le viol, comme violence faite aux femmes, est une réalité comme le montrent les données du tableau ci-après.

Tableau 14: Cas de viol constatés par les autorités policières

Années	2014	2015	2016	2017	2018
Cas de viol recensés	-	45	148	70	108

Source : INS, Annuaire statistique 2018, Edition 2020

Facteurs explicatifs

La République du Congo est signataire, avec plusieurs pays du continent, de la Déclaration solennelle des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine sur l'égalité des sexes de 2004 et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine en novembre 2015. Mais l'égalité des sexes n'est pas encore assurée du fait d'une série de contraintes. Les échecs en matière de promotion de l'égalité des sexes sont liés aux facteurs suivants :

- ✓ Le non-respect de la loi électorale sur le positionnement des femmes sur les listes des candidats aux élections locales ;
- ✓ La non adoption jusqu'à ce jour de la loi sur la parité entre les hommes et les femmes dans l'accès aux fonctions politiques, électives et administratives ;
- ✓ La non effectivité du budget sensible au genre ;
- ✓ La persistance de l'analphabétisme des femmes et des filles ;
- ✓ La non disponibilité du répertoire des compétences féminines ;
- ✓ La non publication des codes révisés ;



Conclusion et étapes suivantes

L'égalité des sexes, bien qu'inscrite dans la politique du gouvernement et dans la constitution du Congo, n'est pas encore garantie à Pointe-Noire.

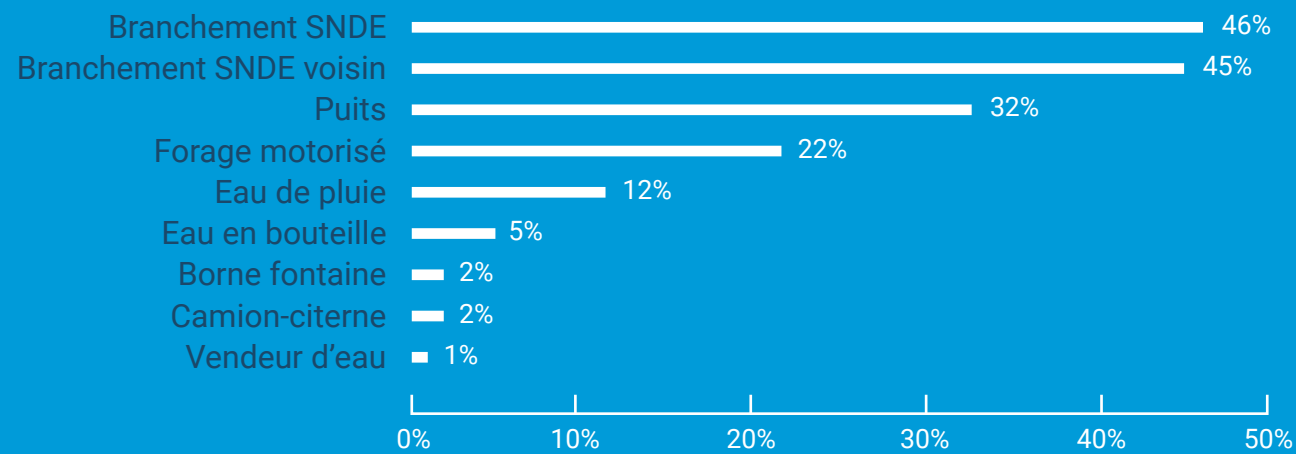
Il s'agit d'une question à la fois culturelle et politique qui mérite d'être traitée avec beaucoup de volontarisme par les autorités locales. Pour accélérer le processus de mise en œuvre de cet objectif, des synergies entre la société civile, les autorités locales et les partenaires au développement doivent être établies pour sensibiliser, exprimer la volonté politique et faire fonctionner la justice.

Progrès et défis

Comme le souligne le rapport de suivi des ODD de 2019, le taux d'accès à l'eau potable au niveau national s'est considérablement amélioré ces dernières années. Il s'est situé à 66,13% en 2015 contre 52% en 2014. Cette performance résulte notamment de la construction de l'usine d'eau de Djiri 2 et de l'opérationnalisation du programme de réhabilitation des puits modernes, qui a permis la réhabilitation de 33 635 à 34 136 puits. En milieu rurale par contre, ce taux a atteint 47,3% en 2015 contre 27% en 2014, grâce en effet au projet « Eau pour tous », lancé en 2014. Ainsi, plus de 50% des villages ayant une population supérieure à 100 habitants ont pu accéder à l'eau potable.

Plus spécifiquement au niveau de Pointe-Noire, les résultats des enquêtes disponibles, à savoir l'enquête MICS (2014-2015) et l'étude socioéconomique réalisée par ARTELIA (2017), montre une situation encourageante car selon l'enquête MICS (2014-2015), 38% des ménages à Pointe-Noire s'approvisionnaient à partir d'un branchement SNDE* dans la parcelle, 28% à partir d'un branchement voisin, 28% auprès d'un puits ou d'un forage, 4% consomment de l'eau en bouteille, et que cette situation a évolué en 2017 comme le montre la graphique ci-après.

Graphique 1: Mode d'approvisionnement en eau à Pointe-Noire en 2017



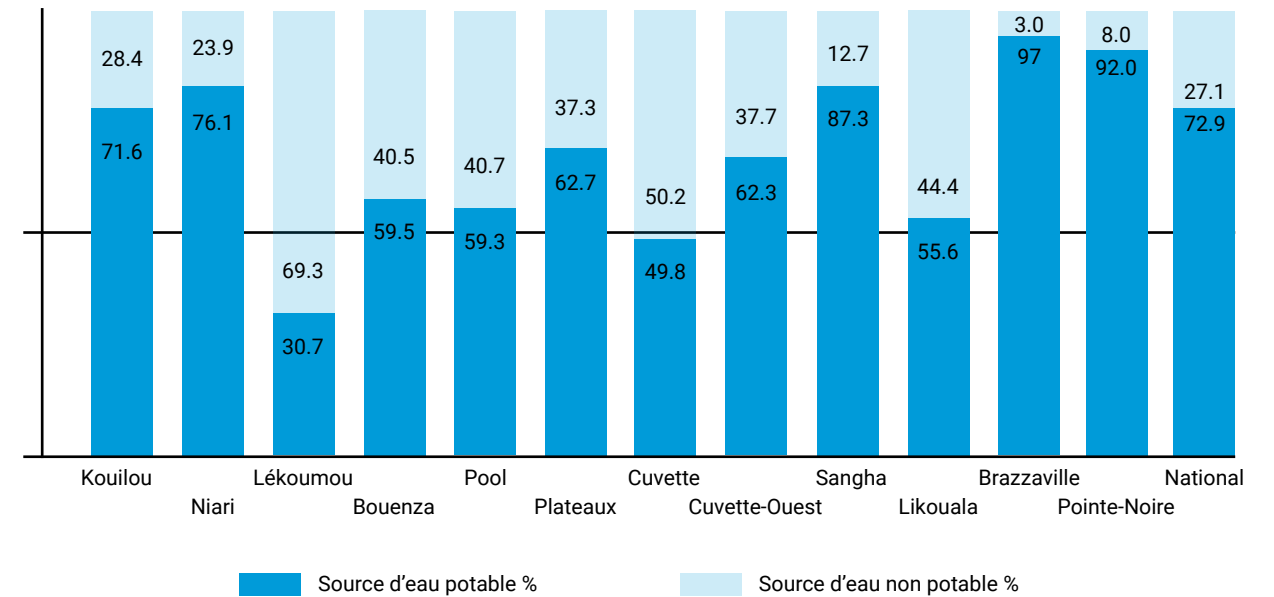
Source : ARTELIA (2017) Etude socioéconomique

Cette évolution témoigne des progrès sensibles en matière d'accès aux services d'alimentation en eau dans la commune de Pointe-Noire.

En 2022, les données de l'enquête réalisée par le ministère de la santé, avec le concours de l'UNICEF et de l'OMS, relatent une situation qui s'est nettement améliorée à Pointe-Noire en matière d'approvisionnement en eau. En effet, selon cette enquête, 92 % des ménages ont accès à une source d'eau potable. Toutefois, 29,1 % seulement de ménages ont accès à une source d'eau sécurisée, ce qui témoigne d'une situation encore préoccupante, avec des défis encore à relever, si on se réfère à la cible fixée à 85% en 2030.



Graphique 2 : Principale sources d'eau de boisson auxquelles les ménages ont accès selon les départements

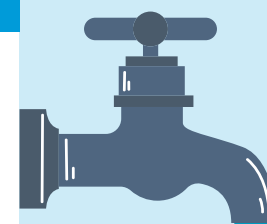


Source : Ministère de la santé et de la population, Enquête nutritionnelle nationale utilisant la méthodologie SMART, décembre 2022

Tableau 15: Evolution des indicateurs d'accès à l'eau potable à Pointe-Noire

Indicateur	2015	Source	2017	Source	2022	Source	Cible 2030
Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain	38%	MICS (2014-2015)	46%	ARTELIA (2017) Etude socioéconomique	98,9%	EHCVM (2022)	85%

Source : MICS (2015) et ARTELIA (2017)



D'après l'avant-projet sommaire et détaillé, issu du partenariat Sud-Sud entre le gouvernement congolais et le Groupe Bulders Diawara Solars (BDS), des initiatives sont en cours pour améliorer et renforcer l'alimentation en eau potable à Brazzaville et Pointe-Noire. Conformément au protocole d'accord signé le 21 mai 2023, le taux d'accès à l'eau potable à Pointe-Noire est actuellement d'environ 50%.

Tableau 16 : Répartition de la population de Pointe-Noire selon le temps moyen d'accès à une source d'eau

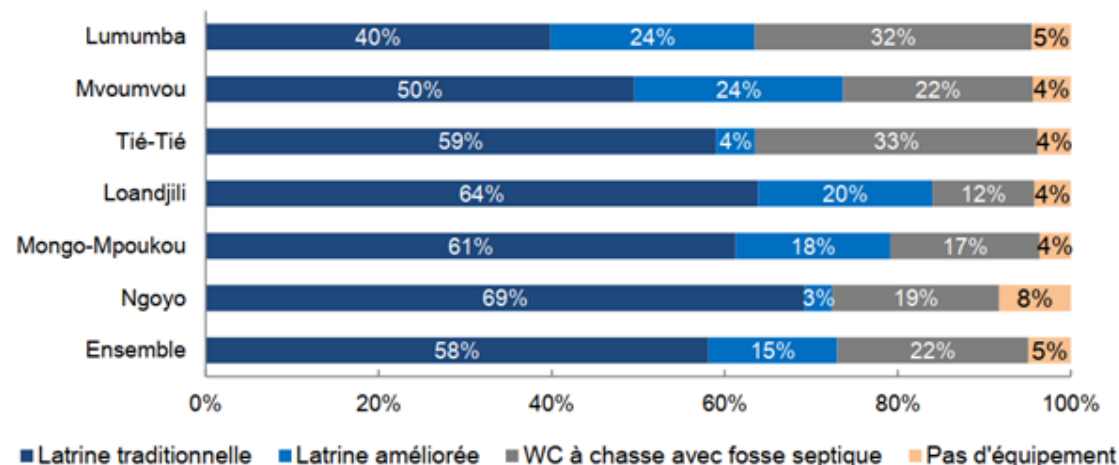
Temps moyen d'accès à une source d'eau	Moins de 5mn	5mn à moins de 10 mn	10 mn à moins de 15 mn	15 mn et plus
Proportion de la population	38,8%	23,9%	38,8%	38,8%

Source : EHCVM, 2022

Si la grande majorité de la population a accès à l'eau potable à Pointe-Noire, la distance physique peut en constituer un obstacle pour une bonne partie de cette majorité car, comme on peut le lire dans le tableau ci-dessus, 37,3% de cette population mettent plus de 10 mn pour accéder à une source d'eau.

Concernant l'accès aux services d'assainissement, la situation au niveau national reste largement perfectible selon le rapport de suivi des ODD de 2019. A Pointe-Noire, les équipements d'assainissement se présentent comme décrit dans le graphique ci-dessous.

Graphique 3: Type d'équipement d'assainissement par arrondissement



Source : ARTELIA (2017)

Globalement, en 2017, 58 % des parcelles de Pointe-Noire étaient équipées de latrines traditionnelles, 15 % de latrines améliorées, 22 % de WC à chasse avec fosse septique, et 5 % étaient sans latrines.

Selon les résultats de l'enquête ARTELIA (2017), la gestion des eaux de ménage sur l'ensemble de l'échantillon était telle que 51 % des parcelles sont équipées d'une douche améliorée (sur une dalle cimentée ou carrelée) et 31 % d'une douche traditionnelle (sur une dalle en terre battue). 15 % des concessions sont équipées d'un puisard et 10 % d'au moins un évier ou lavabo. 4 % ne disposent d'aucune autre installation sanitaire en plus des latrines/toilettes. La même enquête indique que l'absence d'autres équipements sanitaires dans la concession est plus répandue chez les ménages du premier quintile (6 %) que chez ceux du dernier quintile (1 %). Le taux d'équipement en puisards augmente nettement avec le profil socio-économique des ménages (Q1 : 12 % ; Q5 : 39 %), ainsi que le taux d'équipement en éviers et lavabos (Q1 : 7 % ; Q5 : 30 %).



Facteurs explicatifs

Pointe Noire fait face à une rapide urbanisation, marquée par une croissance urbaine mal contrôlée et la multiplication des quartiers situés sur des territoires inondables. Le réseau d'assainissement de la ville est sous-dimensionné et n'est pas en mesure de répondre efficacement aux nouveaux besoins des habitants. Régulièrement, la deuxième ville du Congo connaît d'importantes inondations, exposant les populations les plus vulnérables aux risques des intempéries et à la propagation de maladies induites par le relâchement des

eaux usées et des déchets durant les périodes d'inondation.

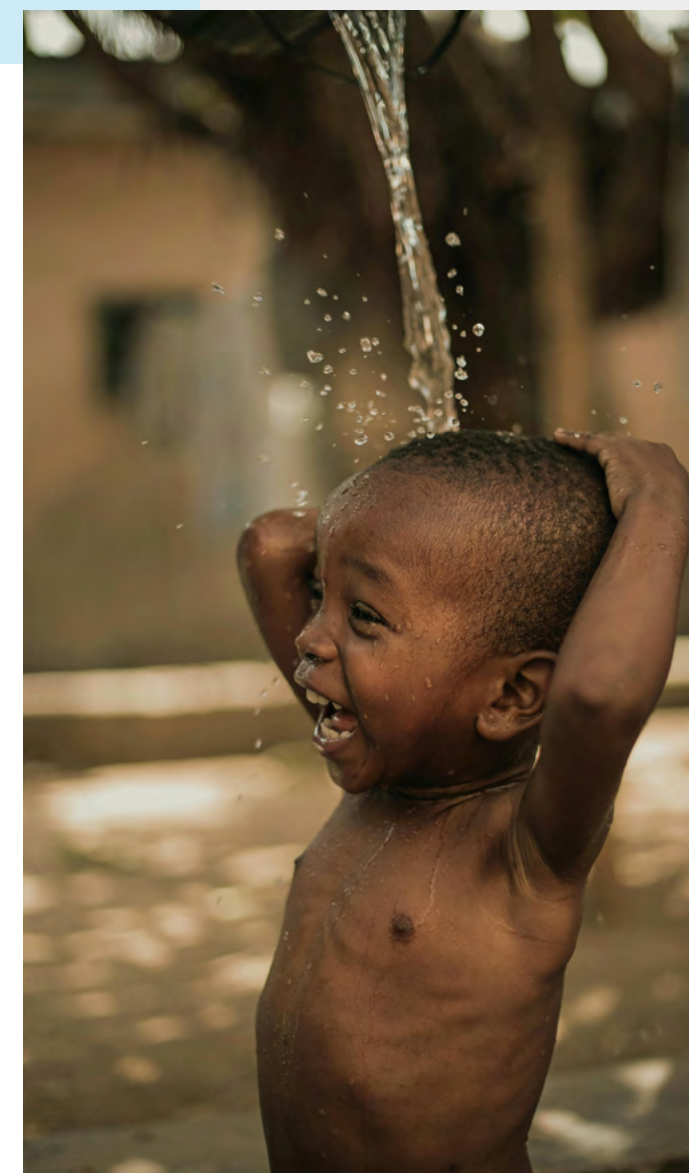
L'aménagement urbain n'a pas suivi la croissance urbaine de Pointe Noire. Par ailleurs, les filières de gestion des déchets et des eaux usées sont ainsi faiblement organisées et ne sont pas en capacité de répondre aux besoins techniques de la ville. Ces faiblesses structurelles dans les infrastructures amènent, par exemple, les systèmes de drainage à être bloqués par les ordures, favorisant d'autant plus les inondations.

Conclusion et étapes suivantes

Bien que des progrès énormes aient été réalisés en matière d'accès à l'eau à Pointe-Noire, l'accès physique reste un problème à résoudre si l'on veut garantir l'accès à l'eau potable pour tous. Un programme d'extension du réseau mérite d'être mis en place pour soulager les populations des zones nouvellement loties.

Le Gouvernement de la République du Congo, avec le soutien du Système des Nations Unies, a officiellement validé la politique nationale de l'eau et de l'assainissement en novembre 2020, à travers un processus consultatif et inclusif qui a engagé l'ensemble des acteurs concernés autour de ce cadre réglementaire pour sa validation technique et son adoption. Ce document qui a également pour vocation de renforcer le cadre institutionnel du secteur WASH, ainsi que les études d'élaboration du schéma directeur d'adduction d'eau potable de la ville de Pointe-Noire dans un contexte de changement climatique, dans le cadre du projet faciliter/adaptation financé par l'Agence Française de Développement (AFD), donnent la vision du secteur pour l'horizon 2030. La commune de Pointe-Noire devrait, en collaboration avec la direction départementale de l'énergie et de

l'hydraulique, établir une feuille de route pour la mise en application de cette politique. Pour faire face à la situation qui prévaut à Pointe-Noire, le ministère de l'Aménagement, de l'Équipement du territoire et des Grands travaux (MAETGT) et la municipalité de Pointe Noire mettent en place d'importants travaux pour l'amélioration des services techniques de la ville et de la gestion des déchets et des eaux usées notamment. Soutenu par l'AFD à hauteur de 40 millions d'euros, le projet prévoit également la construction d'infrastructures de drainage pluvial pour limiter les risques d'inondations et permettre un meilleur assainissement de la ville.



ODD7 :

GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES, À UN COÛT ABORDABLE

Progrès et défis

La République du Congo dispose d'un potentiel hydroélectrique estimé à plus de 14000 MW. Mais en dépit de ce potentiel, le taux d'accès à l'électricité au niveau national, en pourcentage de la population totale, reste faible et se limite à 37,8% entre 2014 et 2017, soit 70% en milieu urbain et 18% en milieu rural.

Au niveau de Pointe Noire, les données d'enquête disponibles décrivent une situation peu encourageante comme on peut le lire dans le tableau ci-après.



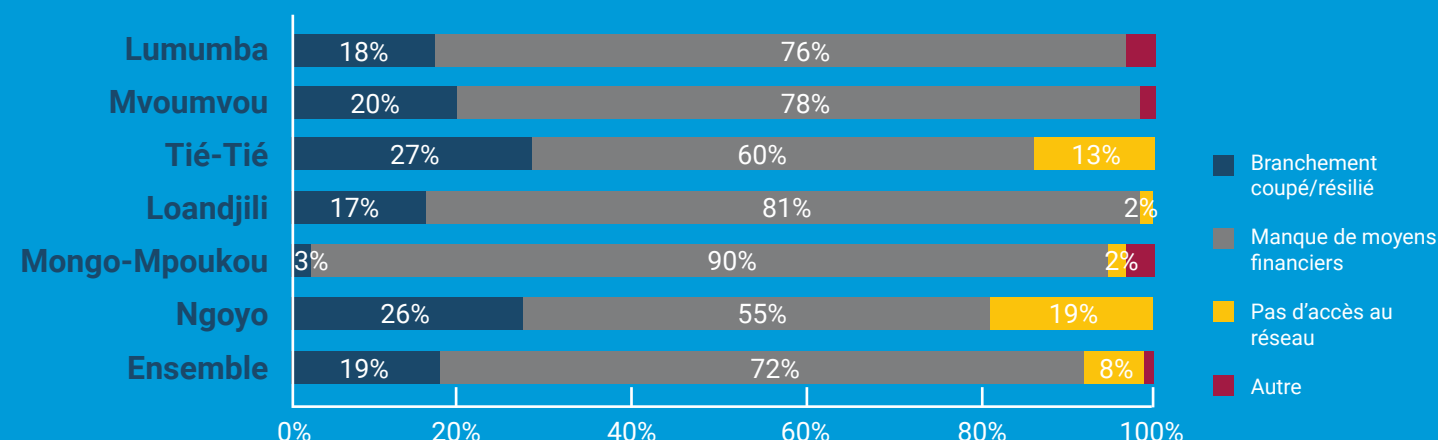
Tableau 17: Évolution de la population ayant accès à l'électricité à Pointe-Noire

Indicateur	Source	2017	Source	2022	Cible 2030
Proportion de la population ayant accès à l'électricité à Pointe-Noire	ARTELIA (2017) Etude socioéconomique	64%	EHCVM (2022)	57,6%	95%

En effet, 33 % de la population de Pointe-Noire n'a pas accès à l'électricité, ce qui est significativement inférieur à la moyenne urbaine de 70 % de ménages électrifiés. En 2022, la situation a empiré, comme le montrent les résultats de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM), qui révèlent une proportion d'accès encore plus faible qu'en 2017.

Le faible accès à l'électricité est étroitement lié au niveau de revenu, comme l'illustre le graphique suivant. En effet, dans 75 % des cas, le manque de moyens financiers est la principale raison de la non-accessibilité à l'électricité à Pointe-Noire :

Graphique 4: Causes de l'absence d'accès à l'électricité



Source : ARTELIA (2017) Etude socioéconomique

Facteurs explicatifs

L'insécurité énergétique au Congo se ressent presque dans toutes les localités. Les coupures d'électricité et d'eau sont devenues monnaies courantes. Celles-ci résultent de la combinaison de plusieurs facteurs, dont les plus marquants sont :

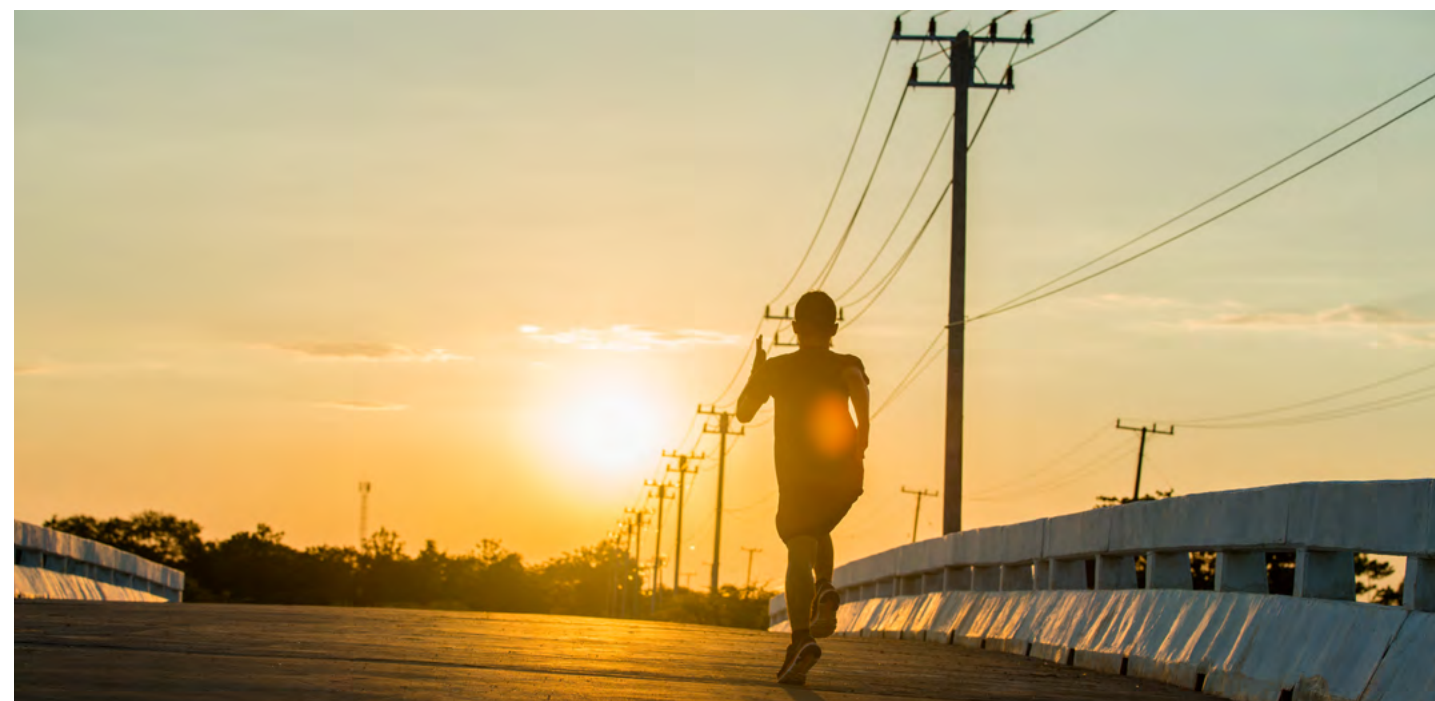
- ⚡ L'insuffisance et la vétusté des équipements de production d'énergie électrique ;
- ⚡ La vétusté du réseau de distribution d'électricité ;
- ⚡ La vétusté et le manque d'entretien des installations ;
- ⚡ L'urbanisation anarchique ;
- ⚡ Le problème de la diversification du bouquet énergétique ;
- ⚡ La non prise en charge par l'Etat des infrastructures énergétiques construites pendant les municipalisations accélérées et autres projets dans les différents départements



Conclusion et étapes suivantes

Par rapport à la cible retenue pour 2030, des défis énormes restent encore à relever dans les toutes prochaines années si l'on veut atteindre la cible en 2030. En particulier le coût du branchement et celui du KWH semble prohibitif pour certains ménages. Par ailleurs, la bidonvilisation croissante de Pointe-Noire et les lotissements

anarchiques sont des facteurs négatifs pour l'atteinte de cet objectif. Un meilleur contrôle du foncier et des efforts d'aménagement de la commune de Pointe-Noire devrait contribuer à accélérer le processus de mise en œuvre de cet ODD.



ODD8 :

PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, PARTAGÉE, DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS.

Progrès et défis

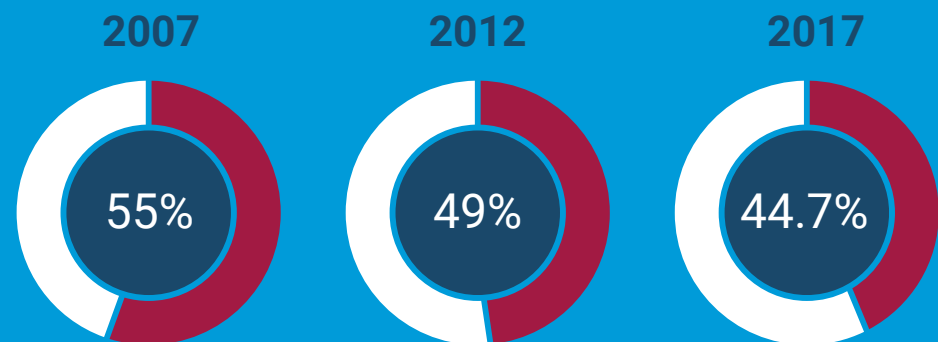
Fortement tributaire des ressources naturelles dont le pétrole, l'économie congolaise reste très vulnérable aux chocs extérieurs. La chute des cours du pétrole intervenue en 2014 a plongé l'économie congolaise dans une récession. Le taux de croissance du PIB réel est ainsi passé de 2,6% en 2015 à 0,3% en 2018 et à -5,3% en 2020, et le taux de croissance réel par habitant s'est établi à -7,8% en 2020. La baisse d'activités, tant dans le secteur pétrolier que dans le secteur hors pétrole qui en est le facteur explicatif, s'est vue aggravée avec la propagation de la pandémie du

Covid-19.

Dans ce contexte de crise, et de par sa nature, la croissance économique du Congo n'a été, depuis la mise en œuvre de l'agenda 2023, ni durable, ni inclusive.

Comme le montre le graphique ci-dessous, parmi les personnes âgées de 15 ans et plus, le taux d'activité a baissé de 55% en 2007 à 49% en 2012 et 44,7% en 2017.

Graphique 5 : Evolution du taux d'activité parmi les personnes âgées de 15 ans et plus à Pointe-Noire



Source : graphique tiré d'ARTELIA (2021)

Si en 2011 les résultats de l'enquête ECOM indiquent que la commune de Pointe-Noire était la plus touchée par le chômage avec un taux de 13,9%, cette situation s'est davantage dégradée car l'enquête ETVA (2022) révèle que 27% des jeunes de Pointe-Noire sont au chômage. Selon le genre, en 2022, le chômage touche 26,3% de femmes et 28,04% d'hommes à Pointe-Noire.

Les informations récentes et plus agrégées sur l'emploi à Pointe-Noire révèlent ce qui suit.

Tableau 18: Situation de l'emploi à Pointe-Noire, comparativement à Brazzaville et au niveau national

	Pointe-Noire	Brazzaville	Niveau national
Taux d'emploi	43.7	36.5	49.0
Taux d'emploi informel	82.1	76.7	82.4
Taux d'emploi vulnérable	46.8	45.2	47.6
Taux de chômage	28.4	33.8	28.4

Source : INS, Enquête harmonisée des conditions de vie des ménages (EHCVM), 2022

Facteurs explicatifs

Il est établi à travers les données de ce tableau que la situation de l'emploi ne s'est pas améliorée à Pointe-Noire et qu'elle s'est plutôt davantage dégradée.

Avec un taux d'informalité de l'emploi de 82,1% à Pointe-Noire (ETVA 2022) l'objectif d'assurer un emploi décent à tous à Pointe-Noire est encore loin d'être atteint si l'on tient compte de la précarité des revenus et des conditions de travail qui caractérisent ce secteur. A Pointe-Noire, le secteur informel ou artisanal est incontournable dans l'économie de la ville. L'activité portuaire et le transport ferroviaire sont les deux domaines d'activités qui génèrent des emplois indirects qui attirent les jeunes en provenance de tous les départements.

Avec un taux d'emploi de 43,7% et un taux d'emploi vulnérable de 46,8% on est très loin d'atteindre l'objectif du plein emploi et celui de l'accès à tous à un emploi décent.

La situation de la commune de Pointe-Noire en matière de génération de la croissance durable, susceptible d'assurer le plein emploi, est sujette à des contraintes structurelles liées à la nature du système productif local. En effet, l'économie de la commune de Pointe-Noire est peu diversifiée et dominée par un secteur pétrolier peu enclin à assurer le développement d'un tissu des PME par la sous-traitance. Par ailleurs, des PME dans le tertiaire et notamment dans le commerce ne sauraient contribuer au remodelage du système productif local par la diversification de l'activité économique



Conclusion et étapes suivantes

Le système productif de Pointe-Noire, dominé par l'activité pétrolière, peu créatrice d'emploi, reste générateur d'une croissance non inclusive. La perspective de l'élaboration du PDL dans le cadre de la mise en œuvre du PND 2022-2026,

et le développement de la zone économique spéciale de Pointe-Noire ouvrent une fenêtre d'opportunités pour une croissance inclusive et durable.



ODD9 :

BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE À TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION

Progrès et défis

L'analyse du système productif de la commune de Pointe-Noire, en termes de zones d'activité, montre qu'il est constitué d'un secteur industriel en crise depuis plusieurs années, d'un secteur commercial en développement et d'un secteur informel en pleine expansion.

Le secteur industriel, qui ne représente que 16% de l'ensemble des unités économiques de Pointe-Noire (REGECE, 2019) est dominé par l'industrie pétrolière avec pour grandes sociétés d'exploitation CORAF, SNPC, Total E&P Congo, ENI-Congo, Chevron, Texaco, BOSS-Congo, etc. En 2009, elle employait environ 2 200 personnes dont 70% des Congolais, et avait généré plus de 900 emplois dérivés de l'activité pétrolière totalisant une masse financière (salariale) de 6,5 milliards de FCFA (ARTELIA, 2021).

En termes de nombre d'entreprises, on note la nette prédominance des industries alimentaires (55%) suivies de loin par les industries du bâtiment (13%) et la construction métallique (11%).

Le secteur industriel hors pétrole représente également un bassin d'emplois non négligeable qui comptait environ 239 entreprises industrielles directes et indirectes publiques, privées et paraétatiques avant la crise financière et économique enregistrée à partir de 2014.

Mais comme l'a souligné MIZHAIRE (2019), le secteur industriel de la ville donne plus d'emplois temporaires que permanents et les recettes générées par l'industrie ne reviennent pas, semble-t-il, directement à la ville. Ce qui est de nature à compromettre l'atteinte de l'ODD 9.



Secteur industriel en crise



Secteur commercial en développement



Secteur informel en pleine expansion

Facteurs explicatifs

Le caractère fortement rentier de l'économie congolaise et sa faible diversification sont les principales causes des difficultés notées à Pointe-Noire dans l'atteinte de l'ODD visant à promouvoir une infrastructure résiliente et une industrie durable pouvant profiter à tous et encourager l'innovation.



Conclusion et étapes suivantes

L'industrie locale de Pointe-Noire souffre encore du manque de mécanismes efficaces susceptibles de dynamiser l'activité économique à travers les effets d'agglomération qui naîtraient de la présence des grandes entreprises pétrolières. Pour pallier cette faiblesse et contribuer à l'accélération de la mise en œuvre des ODD, et notamment l'ODD 9, il est urgent pour les autorités de Pointe-Noire de prendre les mesures nécessaires à une meilleure implémentation du

« Local Content ». Il s'agit de la mise en œuvre des mécanismes visant le développement des deux formes de sous-traitance (sous-traitance de capacité et sous-traitance de spécialité). Ce qui requiert aussi des actions en faveur du développement de l'entrepreneuriat (par la formation et la facilitation de l'accès au crédit), et des actions dans la formation du capital humain pour mieux répondre aux besoins de compétences dans la localité.



Progrès et défis

En dépit des efforts réalisés par la République du Congo en matière de réduction de la pauvreté, de la faim et de l'accès à l'éducation et à la santé, des inégalités persistent encore dans le pays en termes d'accès aux revenus, à l'éducation et à la santé.

Les données agrégées indiquent par exemple qu'en matière d'accès aux revenus, l'indice de Gini ajusté aux revenus les plus élevés (qui rend compte du niveau d'inégalité de revenu) s'est situé à 52,0 en 2020 (Banque mondiale, 2022), faisant du Congo un pays très inégalitaire.

Au niveau de la localité de Pointe-Noire, l'analyse des inégalités réalisée par Yambare et Ossouna (2020) à travers l'indice de Gini multidimensionnel sur les données du MICS (2015), indique un niveau de 15%. Ce niveau relativement faible par rapport à celui au niveau national cache les disparités qui existent dans cette localité dans l'accès à la santé, à l'éducation et aux revenus.

En l'absence de données chronologiques susceptibles d'apprécier les progrès réalisés en

la matière depuis 2015, on pourrait se faire une idée sur les inégalités à Pointe-Noire à partir de quelques faits documentés par le système des Nations unies. C'est le cas de l'ONU-HABITAT (2012) qui avance qu'à Pointe-Noire, près de 58 % de la population n'est pas en mesure de se rendre dans l'un de ces centres de santé du département. Le secteur privé présente 2 niveaux de services dont un très élevé n'est accessible qu'aux employés des grandes sociétés et certains nantis de la localité. L'autre accessible aux plus démunis mais avec des conditions sanitaires qui laissent à désirer. L'accès aux médicaments étant contraint par le Coût, un marché de contrefaçons de médicaments, à la portée des plus démunis s'est largement développé dans la ville.

En matière d'éducation, les mesures de gratuité de l'enseignement annoncées par le gouvernement n'ont pas encore connu leur application et que par conséquent, les établissements scolaires n'ont pas la même accessibilité selon leur standing, et que le coût lié à l'éducation est source d'inégalité comme le montre le tableau qui suit.

Tableau 19: Répartition du taux d'alphabétisation des résidents de Pointe-Noire selon le quintile de bien-être

QUINTILES	1 ^{er} quintile	2 ^{ème} quintile	3 ^{ème} quintile	4 ^{ème} quintile	5 ^{ème} quintile
Taux d'alphabétisation	75,1	84,4	86,6	89,5	93,8

Source : INS, Enquête harmonisée des conditions de vie des ménages (EHCVM), 2022

Ce tableau met en lumière des disparités significatives en matière d'alphabétisation entre les plus nantis et les moins nantis, avec un écart notable de 18,7 points en taux d'alphabétisation entre le premier et le cinquième quintile.



Facteurs explicatifs

La persistance des inégalités de revenu, d'accès aux services de santé et d'éducation est le fruit de la pauvreté et de l'absence et/ou la faiblesse d'une politique économique et sociale à même de garantir à tous le bénéfice d'une croissance inclusive et durable.



Conclusion et étapes suivantes

Les inégalités persistent dans la commune de Pointe-Noire au point où il est impératif pour les autorités de mettre en œuvre une politique de solidarité pour réduire les inégalités. Les expériences des projets « LISUNGUI » et « TELEMA » doivent servir de source d'inspiration pour la conception de politiques innovantes et

plus adaptées qui couvriraient les besoins sociaux de la commune pour réduire les inégalités. Dans le domaine de l'éducation, un moyen d'accélérer l'atteinte de l'ODD 10 serait la finalisation des textes d'application de la loi sur la gratuité de l'enseignement, ainsi que l'actualisation de la carte scolaire et universitaire.



Progrès et défis

La république du Congo est parmi les pays d'Afrique ayant un fort taux d'urbanisation. Selon la Banque mondiale, le taux d'urbanisation du Congo s'établit à 67,4% en 2020. Pointe-Noire est la deuxième ville du pays, après Brazzaville, où se trouve concentrée la majeure partie de la population congolaise. L'urbanisation galopante de la ville de Pointe-Noire est liée non seulement à son attractivité économique, mais aussi aux troubles sociopolitiques des années 1997 à 2000 qui avaient poussé une partie des populations du sud du pays vers cette localité.

L'absence de planification dans la gestion de la ville est responsable de la bidonvilisation de nombreux sites de Pointe-Noire. Quelques statistiques sur la typologie de l'habitat à Pointe-Noire donnent des indications sur la proportion de la population urbaine de Pointe-Noire vivant dans les quartiers de taudis, des implantations sauvages ou de logements inadéquats.



Tableau 20: Typologie de l'habitat à Pointe-Noire

Habitats en matériaux durables	52%
Habitats en matériaux précaires	34,78%
Habitats reflétant la pauvreté	12,82%

Source : ONU-HABITAT (2012)

Les données du tableau ci-après confirment avec plus de détails les défis à relever dans la localité de Pointe-Noire quant à l'atteinte de l'ODD 11 d'ici 2030. Le haut et le moyen standing sont majoritairement représentés dans l'arrondissement Lumumba, notamment au centre-ville, avec respectivement 31% et 60%. Dans les autres arrondissements, en dehors de Loandjili, ce sont les habitations de bas standing qui prédominent. Il sied de noter aussi que le manque d'assainissement des rivières qui couvrent la ville de Pointe-Noire

rend insupportable les conditions de vie des populations, surtout en période de pluie ; ce qui requiert le suivi régulier de ces Rivières.

Une autre caractéristique des zones d'habitation dans la ville de Pointe-Noire qui mérite d'être évoquée dans des ODD concerne la répartition des zones d'implantation du domicile. Cette répartition se présente comme suit : 80% des zones constructibles, 19% des zones à risque et 1% de zone non constructible.

Tableau 21: Répartition de la population de Pointe-Noire selon le niveau de standing de l'habitat en 2020

CODE ARRONDISSEMENT	ARRONDISSEMENT	NIVEAU DE STANDING DES HABITANTS				
		HAUT STANDING	MOYEN STANDING	MOYEN-BAS STANDING	BAS STANDING	PÉRIPHÉRIE* (bas standing)
1	Lumumba	31%	66%	1%	0%	2%
2	Mvou-Mvou	0%	28%	72%	0%	0%
3	Tié-Tié	0%	6%	22%	16%	56%
4	Loandjili	0%	0%	52%	43%	6%
5	Mongo-Poukou	0%	0%	26%	16%	58%
6	Ngoyo	0%	4%	31%	3%	62%

Source : Agence française de développement (AFD), Etude de la demande en eau, Novembre 2021

Concernant les zones à risque et non constructibles, il a été relevé par les études que la ville de Pointe-Noire est contrainte par l'érosion côtière, la montée des eaux des cours d'eau et des lacs urbains, ainsi que l'érosion hydrique sur les hauteurs de la ville. Selon URBAPLAN, AFRICURBA-CI, & CAP-CONSULTANTS (2020), l'érosion est très active dans les quartiers collinaires exposés à la déstabilisation des talus (Voungou, Louessi, Mongo-Mpoukou, Siafoumou, Tchiali). Dans ces zones, les pentes varient entre 4 % et 15 % et les voies essentiellement non revêtues manquent d'ouvrages de drainage des eaux pluviales. Il ressort du Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Pointe-Noire (2016)

que le déséquilibre spatial entre l'habitat et les emplois, l'extension incontrôlée de la ville, et la mono-fonctionnalité des quartiers engendrent de nombreux déplacements et une forte sollicitation des moyens de transport en commun. Ce secteur se caractérise par : (i) l'existence à l'état embryonnaire d'une société publique de transport collectif ; (ii) l'existence de nombreux sites habités non desservis par les transports collectifs privés ; (iii) les caprices des transporteurs aux heures de pointe qui complexifient la mobilité des personnes ; et (iv) la faiblesse des infrastructures de transport (routes, arrêts de bus, aires de stationnement, etc.).

Facteurs explicatifs

Deux facteurs expliquent contrarier l'atteinte de l'ODD 11 à Pointe-Noire. Tout d'abord il s'agit de ce que Pointe-Noire a fait l'objet de nombreuses études qui ont débouché sur l'élaboration des schémas d'aménagement qui n'ont pas connu de mise en œuvre. Ensuite une urbanisation non planifiée et anarchique.



Conclusion et étapes suivantes

Au regard de la situation qui est décrite en matière d'habitat, et en tenant compte de la vulnérabilité environnementale, notamment les risques d'érosions et d'inondations auxquels Pointe-Noire est exposée, les étapes suivantes à envisager d'ici 2030 concernent : (i) les efforts supplémentaires dans l'aménagement du territoire ; (ii) la construction de logements sociaux pour permettre au plus grand nombre d'habitants de Pointe-Noire d'accéder à la propriété et de se loger décemment ; et (iii) assainir à l'image de la rivière Madoukoutchéké

à Brazzaville, les rivières et des baffons de la ville pour éviter les inondations qui causent des énormes dégâts.

De ce fait, des études spécifiques et statistiques doivent être réalisées sur les rivières TCHINOUKA et SONGOLO de bout en bout, en vue d'évaluer le nombre de ménages le long de ces rivières, la qualité des habitations ainsi que les données financières nécessaires pour faciliter les travaux d'expropriation et de construction de ces exutoires.

Progrès et défis

Le gouvernement et les partenaires techniques et financiers ont renforcé ces dernières années leurs actions de sensibilisation et leurs partenariats avec le secteur privé, le monde paysan et les collectivités locales surtout avec les sociétés pétrolières pour que les responsabilités environnementales soient assurées efficacement à travers des innovations technologiques et une implication des populations locales dans

la gestion durable des ressources naturelles en synergie avec les collectivités locales et les services de l'Etat.

Pointe-Noire reste soumise à des modes de consommation qui ne sont toujours favorables à une gestion durable des ressources comme le montre le tableau ci-après.

Tableau 22: Principales sources d'énergie pour la préparation des repas

	CHARBON	GAZ	RECHAUD à PETROL	BOIS	ÉLECTRICITÉ
Q1	56%	14%	11%	18%	0%
Q2	59%	19%	12%	10%	1%
Q3	51%	36%	6%	7%	0%
Q4	32%	54%	9%	4%	1%
Q5	23%	68%	5%	4%	1%
Ensemble	44%	38%	9%	8%	0%

Source : ARTELIA, 2017



L'utilisation massive du charbon de bois constitue une menace sérieuse pour la gestion durable des ressources forestières.

Par ailleurs, comme le souligne le rapport le Système des Nations Unies (2022), en matière de déchets ménagers et industriels, les actions prises ne sont pas à la hauteur de la gravité de plusieurs situations du fait de l'absence d'une



stratégie nationale de traitements des déchets et d'un flou institutionnel sur la responsabilité de tous les acteurs concernés. La délégation de mission de ramassage et de gestion de déchets à Averda sans un système de contrôle strict et l'absence de cadre juridique concernant la pré-collecte dans les quartiers pèsent encore sur la qualité de l'environnement urbain.

Facteurs explicatifs

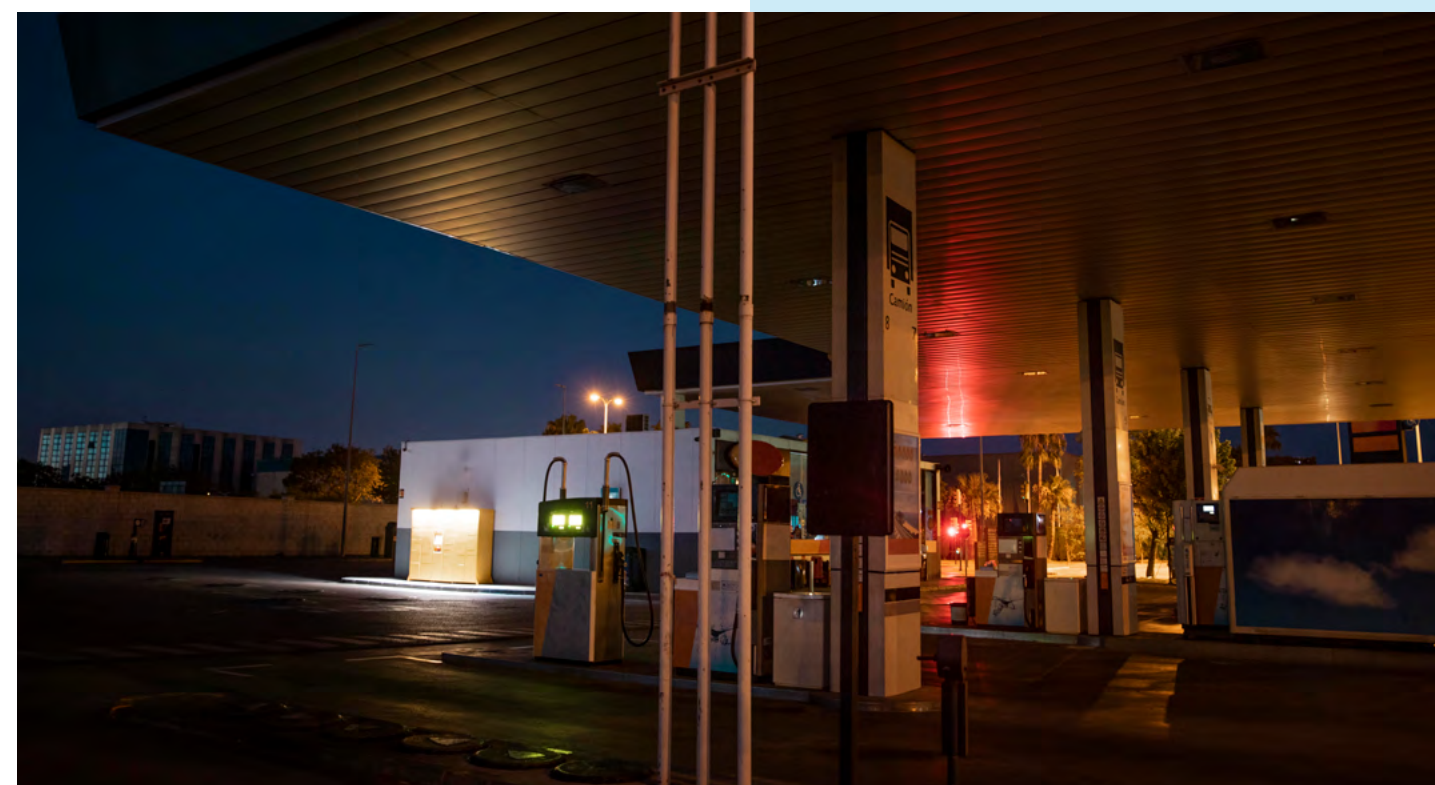
La pauvreté qui touche une bonne partie des ménages de Pointe-Noire, couplée à l'absence de mesures d'accompagnement ne peuvent que contrarier l'atteinte d'un objectif visant à établir des modes de consommation et de production durables. En effet, comment pourrait-on concilier l'objectif de réduction de l'abattage d'arbres aux fins de produire du charbon de bois avec les moyens de survie d'une population incapable d'accéder au gaz ou à l'électricité ?



Conclusion et étapes suivantes

Des défis importants sont à relever pour établir des modes de consommation et de production dans la localité de Pointe-Noire. L'avenir serait prometteur si le gouvernement met en place un cadre institutionnel susceptible de responsabiliser

tous les acteurs concernés. La disponibilité du gaz à un prix raisonnable et du pétrole dans les stations-services contribuera à réduire la pression sur la consommation des produits susceptibles de préserver l'environnement.



ODD13 :

PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS

Progrès et défis

En matière de changement climatique, il est difficile d'isoler les actions menées dans la ville de Pointe-Noire, de celles relevant de la politique du pays. Aussi dans le cadre de cet exercice, les progrès en la matière sont ceux enregistrés au niveau national.

A titre de rappel, le Congo a ratifié plusieurs conventions internationales dont la mise en œuvre se heurte encore aux contraintes budgétaires pour la réalisation des agendas convenus et la réduction du Gaz à Effet de Serre.

Le rapport sur l'Analyse Commune de Pays (ACP) de la république du Congo a établi que les forêts du Congo sont aujourd'hui soumises à une pression anthropique croissante pour surmonter le déficit de production agricole et répondre aux besoins énergétiques de sa population locale croissante. L'agriculture sur brûlis pour l'expansion agricole et la collecte de bois de feu sont les principaux moteurs directs et interdépendants de la déforestation et de la dégradation des forêts au Congo. L'augmentation de la déforestation et de la dégradation des forêts est plus prononcée dans le sud du pays où vit la majorité de la population. Ce rapport souligne en outre que le Congo s'engage à réduire ses émissions de GES de 48% d'ici 2025 selon le scénario du statu quo de sa contribution déterminée au niveau national (NDC), et de 55% d'ici 2035. La stratégie de réduction des GES du pays repose principalement sur ses efforts de gestion durable des forêts, en particulier la réduction des émissions de GES dues à la déforestation et à la dégradation des forêts. Selon le NDC du Congo, les émissions de carbone liées à la déforestation représentent 81% des émissions totales de GES du pays. Pour les réduire, le gouvernement du Congo a développé sa stratégie nationale REDD+, suivie du Cadre National d'Investissement (NIF) REDD+ pour la période 2018-2025



Conclusion et étapes suivantes

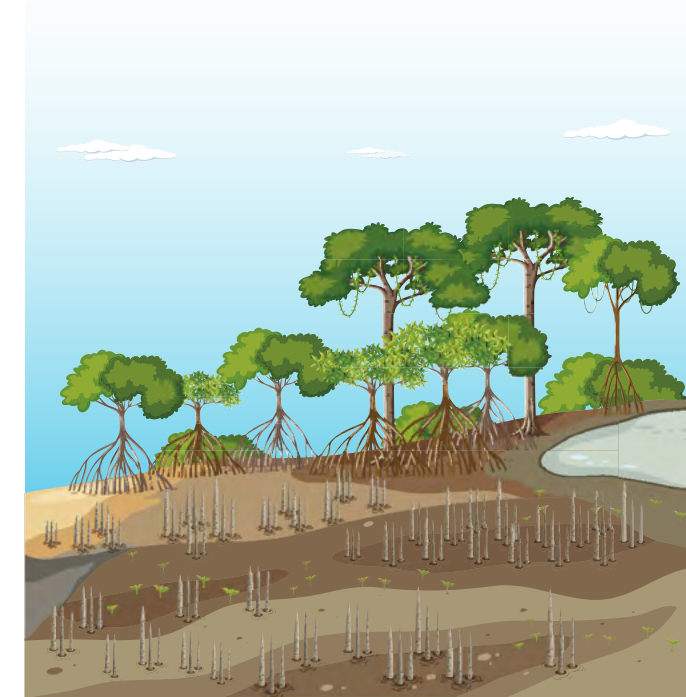
Le pays et les collectivités locales comme Pointe-Noire restent confrontés à plusieurs défis relatifs en l'occurrence à la maîtrise des exploitations minières, la réduction des terres en jachères, la réduction de l'agriculture itinérante sur brûlis et la consommation non durable de bois-énergie surtout dans les zones rurales et certains quartiers pauvres dans les grandes villes du Congo.

ODD15 :

PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES, EN VEILLANT À LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS, LUTTER CONTRE LA DÉSSERTIFICATION, ENRAYER ET INVERSER LE PROCESSUS DE DÉGRADATION DES SOLS ET METTRE FIN À L'APPAUVRISSMENT DE LA BIODIVERSITÉ

Progrès et défis

L'engagement de la république du Congo à préserver et restaurer la biodiversité se traduit par son adhésion aux conventions/accords internationaux et régionaux. Pays membre du bassin du Congo regorgeant des tourbières et des forêts tropicales, des mangroves localisées dans sa zone côtière, département du Kouilou. Ces mangroves constituent un autre écosystème à haute teneur en carbone, un écosystème particulier qui mérite une attention soutenue de la part de la communauté internationale face à la menace écologique que représente leur disparition. Mais depuis 1980, le Congo a perdu 3,6 millions d'hectares de mangroves, soit une perte de 20% de la superficie totale. Une stratégie nationale pour la préservation de ces mangroves a été élaborée, assortie d'un Observatoire côtier sur l'état des mangroves d'un plan de suivi de la biodiversité mais le financement pour la mise en œuvre de cette stratégie est toujours en attente.



Conclusion et étapes suivantes

La République du Congo est un acteur majeur dans la préservation des écosystèmes terrestres. Des appuis financiers lui sont nécessaires pour faire face au changement climatique. Concernant les tourbières, des mesures d'observation s'imposent pour savoir si les stocks de carbone dans les tourbières sont stables ou s'ils sont vulnérables aux perturbations induites par les actions humaines et/ou le changement climatique afin de réduire tous les risques.

Concernant les forêts, il importe de poursuivre le programme d'afforestation initié dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie REDD+.

ODD16 :

PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DES SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET OUVERTES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, À TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES.

Progrès et défis

La philosophie derrière cet objectif de développement durable est que le développement ne peut être durable que s'il est appuyé par des sociétés pacifiques et inclusives dirigées selon les principes de bonne gouvernance. Il s'agit pour cet objectif de promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous. Il vise à réduire toutes les formes de violence, à mettre un terme à la torture et à lutter efficacement contre toutes les formes de criminalité organisée, corruption et pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes. Il prône la lutte contre les flux financiers illicites et le trafic d'armes. Il promeut l'état de droit, la mise en place d'institutions participatives, ainsi qu'un accès équitable à la justice.

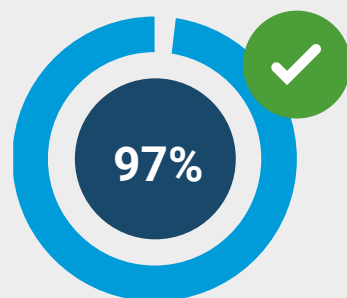
Pour cet objectif, bien que toutes les informations ne soient pas disponibles pour renseigner l'ensemble des indicateurs qui lui sont associés, quelques-unes disponibles peuvent être utiles à cette fin. En l'occurrence la possession d'un acte de naissance est l'un des indicateurs de performance d'un Etat au travers de l'exercice ou du fonctionnement des services de l'administration du territoire. UNFPA (2021) indique que dans l'ensemble, 87,5% de la population congolaise possède un acte de naissance contre 12,5% qui n'en possède pas.

A Pointe-Noire, le taux de couverture de l'enregistrement des naissances (calculé par rapport aux naissances attendues) est passé de 101,6% en 2014 à 67,9% en 2018. Evalué par rapport aux naissances survenues et identifiées dans les services de santé entre 2014 et 2018, il dépasse 100% sur toute la période, s'établissant respectivement à 247,2% et 310,6%. Par ailleurs, A Pointe-Noire, la quasi-totalité (97,8%) des naissances ont été enregistrées dans le délai, c'est-à-dire dans un mois. Par ailleurs, 11,9% des naissances sont enregistrées la première semaine qui suit la naissance de l'enfant, 29,0% la deuxième et 31,3% la troisième semaine. Seulement 2,2% sont des naissances qui sont enregistrées tardivement. Il s'agit d'une performance par rapport à l'efficacité administrative.

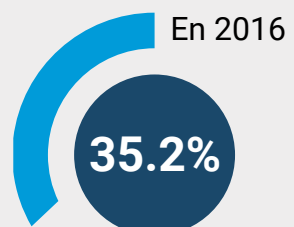
Concernant le taux de couverture d'enregistrement des décès à Pointe-Noire, l'étude révèle que ce taux est passé de 19,5% en 2015 à 29,1% en 2018, atteignant son pic (35,2%) en 2016. En matière d'efficacité de la justice et de la nature de la société, le tableau ci-après en donne une illustration.



A POINTE-NOIRE



des naissances ont été enregistrées dans le délai



taux de couverture d'enregistrement des décès

Tableau 23: répartition des infractions constatées à Pointe-Noire de 2015 à 2018

	2015	2016	2017	2018
Infractions contre les personnes	83	166	128	164
Homicide volontaires	15	-	-	-
Homicide et infraction involontaires	11	18	-	-
Coups et blessures suivis de mort	12	-	58	56
Viols	45	148	70	108
Proxénétisme	-	-	-	-
Infraction contre la famille et l'enfant	-	-	-	-
Infractions contre la paix publique et l'Etat	-	72	44	-
Outrages et violences à dépositaire de l'autorité	-	-	-	-
Incendies de biens publics ou privées	-	-	-	-
Autres destructions et dégradations	-	-	-	-
Trafic de stupéfiants	-	-	-	-
Toxicomanie	-	72	44	-
Infractions astucieuses contre les biens	290	507	436	361
Fausse Monnaie	-	-	-	-
Détournements et escroquerie	238	388	436	361
Délinquances économiques et financières	-	-	-	-
Chèque sans provision	-	7	-	-
Utilisation frauduleuse des chèques et de cartes de crédit	-	-	-	-
Faux et contrefaçons	52	112	-	-
Autres infractions contre les biens	22	24	28	38
Vol à main armée (braquage)	22	24	28	38
Vol contre les femmes sur la voie publique	-	-	-	-
Vol contre d'autres personnes sur la voie publique	-	-	-	-
Cambriolages (vol et effraction)	-	-	-	-
Vols d'automobiles	-	-	-	-
Autres délits	-	-	-	-
Ensemble	395	769	636	563

Source : Direction générale de la Police judiciaire

Ce tableau révèle que les infractions contre les personnes sont assez importantes, dominées par les viols, ce qui traduit la distance qui reste encore à parcourir pour l'avènement d'une société pacifique.

Facteurs explicatifs

La faiblesse de la justice et la non application des dispositions de la loi sont les principaux facteurs explicatifs de la prévalence de la violence dans la commune de Pointe-Noire. Par ailleurs, les faiblesses administratives et institutionnelles notées à Pointe-Noire ne sont pas de nature à promouvoir l'avènement d'une société pacifique et ouverte à tous.

Conclusion et étapes suivantes

Cette revue a mis en exergue certaines limites dans l'efficacité des institutions et surtout une sorte de montée de la violence, notamment celles faites aux femmes. Pour la suite du processus il est impérieux de renforcer la collaboration entre la DGAT, les structures chargées de l'enregistrement des faits d'état civil et la Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'INS en vue de les sensibiliser sur la production

des statistiques vitales et de la nécessité de partager les données. La promotion des valeurs de la paix et l'éducation morale devrait contribuer à renforcer les mécanismes d'accélération de la mise en œuvre de l'ODD 16 dans la commune de Pointe-Noire. La justice équitable passe également par la facilité d'obtention des pièces d'identité, notamment la carte nationale d'identité qui est une pièce fondamentale et nécessaire.

Progrès et défis

Le développement durable implique pour les Etats la nécessité de renforcer les partenariats au niveau mondial, compte tenu des besoins de financement et de compétences que nécessite un tel objectif. Dans le contexte congolais deux cibles ont été retenus lors de la contextualisation des ODD en 2017. Ce choix s'est orienté sur les cibles 17.18 et 17.19, portant sur l'engagement des Etats à renforcer leur système statistique respectif. Mais dans le cadre de cet examen volontaire local entrepris dans la commune de Pointe-Noire un accent est mis sur les partenariats étant donné ce qu'il peut en être retiré de la présence des grandes compagnies pétrolières dans la localité, à travers l'approche du « Contenu local », et la présence d'une Zone économique spéciale.

Concernant les deux cibles priorisées de l'ODD 17 par la République du Congo la situation de la commune de Pointe-Noire est étroitement liée à celle au niveau national. L'indicateur 17.18.1

« Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux principes fondamentaux de la statistique officielle » n'est pas renseigné.

Toutefois, l'INS, en collaboration avec le ministère en charge du plan, les ministères sectoriels et les agences du système des Nations-Unies travaillent pour la constitution de la base de données des indicateurs de développement durable.

Quant à la cible 17.18.2 « Nombre de pays dotés d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle » les progrès réalisés portent sur l'action du gouvernement qui a procédé en 2018 du cadre juridique du système statistique national, à travers l'adoption et la promulgation de deux textes de lois et la prise de deux décrets. Il s'agit de :

- ✓ la loi n°36-2018 du 05 octobre 2018 sur la statistique officielle
- ✓ la loi n°35-2018 du 05 octobre 2018 portant création de l'institut national de la statistique, les attributions, l'organisation et le fonctionnement de ses organes d'administration et de gestion
- ✓ le décret n°2019-431 du 30 décembre 2019 portant approbation des statuts de l'institut national de la statistique
- ✓ et le décret portant organisation et fonctionnement de la commission supérieure de la statistique

Outre ces textes, l'INS mène actuellement des travaux d'élaboration de la stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) 2021-2025, qui succèdera à celle élaborée pour la période 2013-2017.



Concernant les partenariats à proprement parler, la commune de Pointe-Noire devrait tirer profit de la promulgation de la loi du 30 décembre 2022 sur les partenariats publics-privés (PPP).

Dans les faits Pointe-Noire a enregistré quelques gains liés à la mise en place des partenariats. Parmi ceux dont on peut mettre à son actif on peut citer :

- ✓ La ZES de Pointe-Noire qui est le fruit d'un partenariat public-privé conclu en juin 2022 entre le Congo et Arise IIP, une entreprise présente au Gabon, au Bénin et au Togo. Arise IIP, spécialisée dans la conception, le financement et le développement de plateformes industrielles, est également en charge du développement de la ZES de Ouessou ;
- ✓ Le partenariat devant déboucher sur le développement du nouveau quai à conteneurs du Port Autonome de Pointe-Noire, avec le groupe émirati Abu ;
- ✓ Le partenariat avec la société suisse 3PRS qui venait d'obtenir la concession pour la production d'eau potable avec La Congolaise des Eaux (LCDE), dans les villes de Pointe-Noire et Dolisie.

Toutefois il faut noter que la mise en œuvre du partenariat mondial au niveau infrastructurel à Pointe-Noire ne saurait être jugée optimale pour nombre de raisons qui sont évoquées dans le point suivant.



Facteurs explicatifs

Malgré ses énormes potentialités, La localité de Pointe-Noire n'a pas encore réussi à tirer pleinement profit des partenariats mondiaux, qu'il s'agisse de ceux liés aux investissements directs étrangers ou de ceux liés au « contenu local ». Les raisons d'une telle situation tiennent pour l'essentiel à : (i) un climat des affaires du pays peu propice car pour nouer des partenariats et investir, les partenaires veulent se rassurer d'un climat des affaires propice. Or ce qui n'est pas le cas pour le Congo bien des efforts sont en cours dans ce domaine ; et (ii) un déficit de main d'œuvre qualifiée qui n'encourage pas les partenariats entre entreprises étrangères et entreprises locale



Conclusion et étapes suivantes

En proie à une grave crise économique imputable en grande partie à la faible diversification de son économie et donc à sa forte vulnérabilité aux chocs extérieurs, le Congo peine à soutenir efficacement les collectivités locales qui se tournent désormais vers d'autres sources de financement, en particulier celles liées aux partenariats mondiaux.

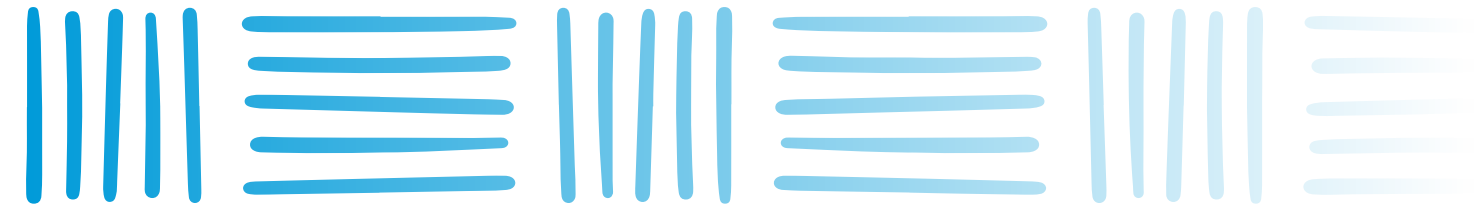
La dynamisation de la pratique des partenariats favorisera, à coup sûr, la diversification d'une économie locale restée trop longtemps tributaire de la seule rente pétrolière. Elle pourrait aussi donner un coup d'accélérateur à la mise en valeur

du potentiel économique de Pointe-Noire et accélérer la mise en œuvre des ODD au niveau local. Pour ce faire, les autorités locales et l'Etat doivent multiplier les initiatives pour développer le partenariat dans cette localité considérée comme étant la capitale économique du Congo.

La loi favorisée du 30 décembre 2022 sur les partenariats publics-privés (PPP) favorisera le transfert de compétences et de technologies et augmentera le « contenu local » des projets dans une localité comme Pointe-Noire qui regorge d'énormes potentialités.



MOYENS DE MISE EN ŒUVRE



La capacité à mobiliser les ressources constitue un facteur majeur pour réaliser l'agenda 2030. La raison en est que la mise en œuvre des programmes d'actions des ODD, tant au niveau national qu'infranational, nécessite une forte mobilisation des financements afin que les objectifs et les cibles envisagés soient atteints. La conjoncture économique du Congo qui a été marquée ces dernières années par la récession, aggravée par la pandémie de Covid-19, n'a pas permis de mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'action des

ODD. Dans un tel contexte, il est difficile pour la commune de Pointe-Noire, confrontées à un niveau de recouvrement de recette très faible, de supporter les coûts des projets inhérents aux ODD.

Ainsi, concernant les moyens mis en œuvre, il ressort des consultations que les principales ressources disponibles pour la mise en œuvre du programme de développement communal ne sauraient répondre aux besoins de financement de la commune.

Les principales sources de revenu de la commune de Pointe-Noire sont :

- 1 Les recettes propres (taxes communale, taxe de roulage, enseigne, domaine public, marché domaniaux)
- 2 Les produits fiscaux (centimes additionnels sur la TVA)
- 3 Les dons et legs
- 4 Le Partenariat Public-Privé

L'évolution de l'exécution des budgets de la commune de Pointe-Noire de 2015 à 2022 illustre les difficultés financières de cette commune.



Tableau 24: Evolution de l'exécution des budgets d'investissement et de fonctionnement de la commune de Pointe-Noire

Années	Investissement		Fonctionnement	
	Prévision	Taux de réalisation	Prévision	Taux de réalisation
2016	14.084.249.482	60,20%	11.086.950.518	65,60%
2017	6.597.000.000	30,93%	15.000.000.000	55,13%
2018	2.532.969.532	28%	18.736.200.200	50%
2019	9.949.668.410	57%	21.012.668.410	58%
2020	13.308.000.000	67%	21.900.000.000	68%
2021	9.636.291.483	33%	17.900.000.000	54%
2022	7.529.280.000	14%	16.368.000.000	44%

Source : Comptes administratifs du conseil départemental de Pointe-Noire

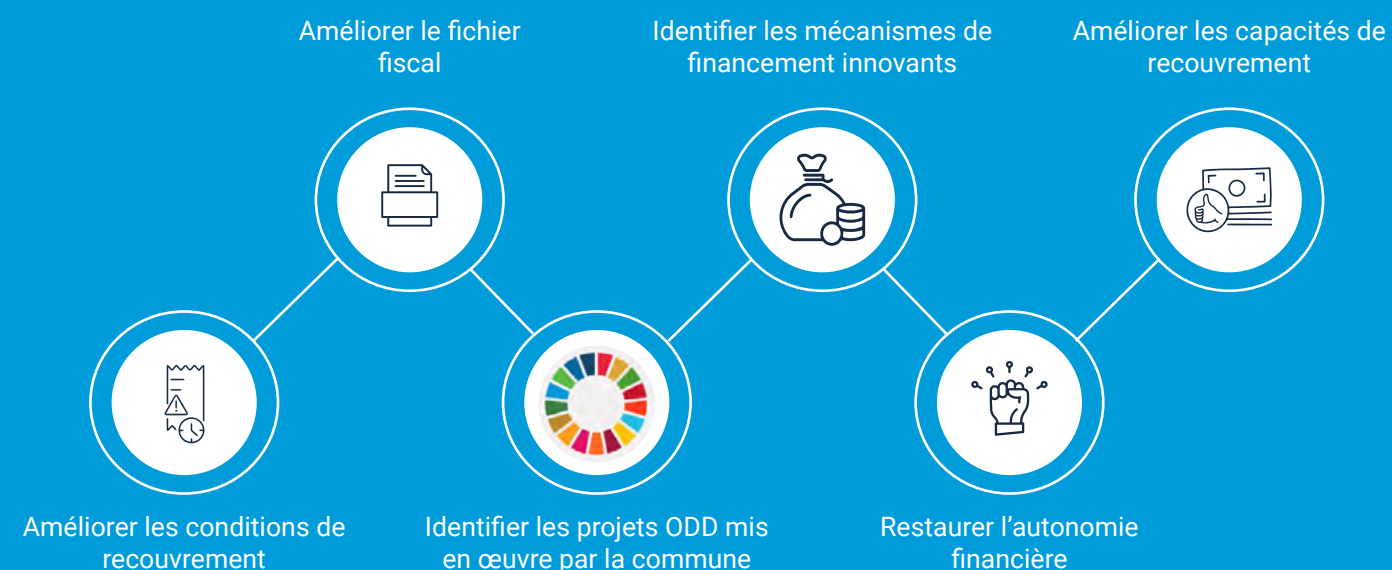


Le manque de ligne budgétaire appropriée pour les ODD, l'absence de transfert budgétaire et les faibles taux d'exécution des budgets constituent les principaux facteurs de l'insuffisance des budgets accordés aux collectivités locales.

L'appui des partenaires au développement a tout au moins permis la réalisation de quelques projets en lien avec les ODD. Au cours de la période 2018-2022, la liste des Top5 des partenaires au développement qui sont intervenus sur les ODD sont :

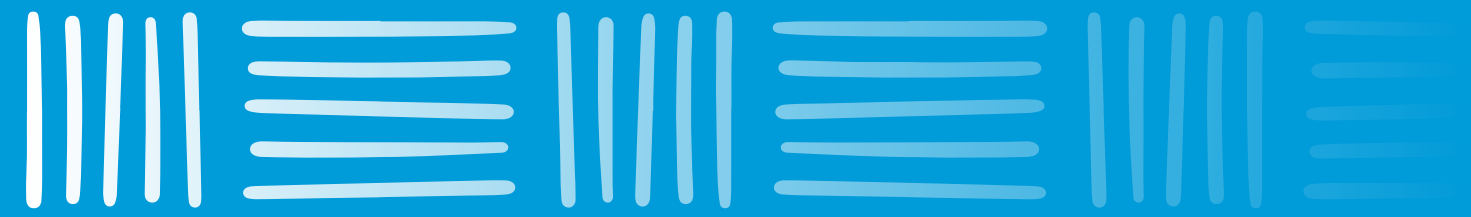


Face aux difficultés que posent les moyens mis en œuvre, il est recommandé aux autorités de la commune de Pointe-Noire les actions suivantes :



CONCLUSION GÉNÉRALE ET PROCHAINES ÉTAPES

Au terme de cet examen local volontaire mené pour la commune de Pointe-Noire, les enseignements qui sont tirés se résument en deux choses, à savoir : **un résumé des principaux défis et des recommandations.**



RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX DÉFIS

Les principaux défis identifiés, et à relever, qui sont susceptibles d'entraver la mise en œuvre de l'agenda 2030 dans la commune de Pointe-Noire concerne :

- | L'absence de documents de planification intégrant, au niveau de la municipalité, les objectifs de développement durable tels qu'ils ont été adoptés au niveau central ;
- | Une urbanisation trop rapide, couplée à une forte informalité de l'emploi, qui constitue un puissant facteur de pauvreté, d'inégalité et d'exclusion sociale dans l'accès aux services sociaux de base ;
- | Un déficit en données statistiques, nécessaires à l'évaluation de la situation dans tous les domaines et à l'appréciation des progrès réalisés, pour tirer les enseignements utiles pour la suite du processus de mise en œuvre des ODD ;
- | L'absence de ligne budgétaire appropriée pour les ODD et le faible appui budgétaire du gouvernement central ;
- | La faible implication des acteurs non étatiques dans la prise des décisions annihile les possibilités de synergies qui peuvent se développer pour accélérer la mise en œuvre des ODD ;
- | Le déficit de connaissance et dans la sensibilisation, tant au niveau administratif qu'au niveau de la population, limite la portée des actions à mener dans la mise en œuvre des ODD dans la commune de Pointe-Noire ;

RECOMMANDATIONS

Eu égard au niveau des progrès réalisés et des défis à relever, le présent examen volontaire local des ODD réalisé pour la commune de Pointe-Noire inspire les recommandations suivantes :



I- Recommandations générales au gouvernement et aux partenaires au développement

Pour l'efficacité de la mise en œuvre des ODD, il faut :

- 1 | Renforcer la sensibilisation des exécutifs locaux sur l'intérêt de l'évaluation et du suivi de la mise en œuvre des ODD, en les incitant à se soumettre à l'exercice d'appréciation de leurs actions, tant par les réponses aux questionnaires administrés que la disponibilité à se soumettre aux entretiens
- 2 | Concentrer les efforts des pouvoirs publics, de la société civile et des différents partenaires au développement dans la sensibilisation des collectivités locales pour une meilleure appropriation des ODD en améliorant entre autres l'accès à l'information sur les grands agendas mondiaux, dans la mesure où au vu des résultats obtenus, la localisation ne peut être efficace sans une maîtrise des ODD par les élus locaux
- 3 | Inciter le Gouvernement à davantage prendre en compte des collectivités locales dans la préparation, l'élaboration des rapports nationaux volontaires, de même que dans le suivi de la mise en œuvre des recommandations qui les ponctuent
- 4 | Améliorer et renforcer le soutien du gouvernement et des partenaires au développement aux collectivités locales pour faciliter la localisation des ODD, à travers l'accroissement des ressources financières largement insuffisantes à ce jour, l'assistance technique et le renforcement des capacités des ressources humaines locales
- 5 | Mettre à niveau les dispositifs juridiques à la faveur de réformes normatives conséquentes et accélérer le processus de décentralisation à travers les transferts effectifs des compétences et des ressources afin de permettre aux collectivités locales de disposer d'outils et de moyens à même de favoriser une meilleure mise en œuvre leurs Plans locaux de Développement, globalement conformes aux ODD.

II- Recommandations à l'endroit des collectivités locales

Pour les collectivités locales il faut :

- 1 | Inculquer et systématiser la culture de l'évaluation en institutionnalisant l'élaboration de rapports locaux volontaires annuels
- 2 | Mobiliser des ressources additionnelles pour la mise en œuvre des ODD
- 3 | Intensifier la formation des personnels des collectivités locales sur les ODD et les grands agendas africains et mondiaux
- 4 | Accélérer l'arrimage des plans locaux d'urbanisme des collectivités locales à la Stratégie Nationale de Développement (SND30) et à l'Agenda 2030 en contextualisant les ODD
- 5 | Identifier les projets à vocation ODD mis en œuvre par la commune et faire un plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers pour assurer leur réalisation
- 6 | La municipalité de Pointe-Noire devait adopter et mettre en œuvre une stratégie globale de ne laisser personne de côté en faveur de l'équité de genre, du respect des droits humains et de la santé pour tous
- 7 | Rendre participatives et communautaires toutes les activités et actions visant à l'atteinte des ODD
- 8 | Redynamiser « l'OBSERVATOIRE URBAIN MUNICIPAL » qui est en soi une véritable banque de données multisectorielles

Prochaines étapes

Les prochaines étapes pour l'accélération de la mise en œuvre de l'agenda 2030 dans la commune de Pointe-Noire sont les suivantes :

- | La diffusion du rapport auprès de toutes les parties prenantes-clés en commençant par les responsables et cadres municipaux ;
- | L'intégration des résultats-clés du rapport dans les plans de développement local ;
- | L'élaboration d'un plan d'action de mise en œuvre des recommandations de l'étude impliquant la ville, en collaboration avec les ministères de tutelle ;
- | La mise en œuvre et le suivi-évaluation dudit plan avec l'appui de partenaires techniques et financiers.

Références Bibliographiques

Agence française de développement (AFD), Etude de la demande en eau, Novembre 2021

Institut National de la Statistique, Annuaire statistique 2018, Edition 2020

Institut National de la Statistique, Enquête harmonisée des conditions de vie des ménages (EHCVM), 2022

Ministère de la santé de la population, de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement, PNLIS, Rapports annuels VIH/SIDA 2020, 2021, 2022

Ministère de la santé et de la population, Enquête nutritionnelle nationale utilisant la méthodologie SMART, décembre 2022

Ministère de la santé et de la population, Organisation mondiale de la santé, Surveillance des décès maternels, néonatales et infantiles en République du Congo, Brazzaville, mars 2022.

MIZHAIRE, H.B. (2019), Dynamique urbaine et espaces maraîchers à Pointe-Noire (République du Congo), Thèse de Doctorat soutenue à l'Université Marien Ngouabi, FLASH, 443 p.

ONU-HABITAT (2012), République du Congo : profil urbain de Pointe-Noire

Système des Nations Unies, Analyse Commun de Pays (ACP) : République du Congo, 2022

UNFPA (2021), Rapport final d'analyse des données quantitatives de l'étude socio-anthropologique des faits d'Etat civil au Congo

URBAPLAN, AFRICURBA-CI, & CAP-CONSULTANTS. (2020), Projet de Développement Urbain et de Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP). Elaboration du plan local d'urbanisme de la ville de Pointe-Noire, Rapport de diagnostic

World Food Programme, Analyse globale de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité au Congo, août 2014

Yambare, A. et Ossouna, D.G (2020), « la pauvreté au Congo, évaluation multidimensionnelle et déterminants », Revue d'Economie du Développement, Vol. 28, pp 99-126

Tableau 1_Annexe : Composition des group 1

Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
Direction départementale aménagement du territoire	Direction départementale de la santé	Direction départementale promotion de la femme
Direction départementale de l'économie	Direction départementale des affaires sociales	Direction départementale des hydrocarbures
Direction départementale de l'urbanisme	Direction départementale de l'action humanitaire	Direction départementale de l'emploi
Direction départementale de l'habitat	Direction départementale de l'environnement	Direction départementale des institutions financières
Direction départementale de la construction	Direction départementale	Direction départementale de l'ARCPE
Direction départementale de l'enseignement primaire	Direction départementale du tourisme	Direction départementale de l'industrie
Direction départementale de l'enseignement secondaire	Direction départementale des eaux et forêts	Direction départementale de la justice
Direction départementale de l'enseignement technique	Direction départementale	Direction départementale de la police
Représentant des ONGs environnement	Direction départementale de l'agriculture	Direction départementale de la gendarmerie
Représentant des ONGs santé	Direction départementale de l'élevage	Direction départementale de l'INS
Représentant de la commune de Lumumba	Direction départementale de l'entretien routier	Représentant des ONGs droits de l'homme
Représentant de la commune de Mongo-Poukou	Direction départementale des transports	Représentant des ONGs personnes vivant avec handicap
Représentant du secteur privé	Direction départementale de l'hydraulique	Représentant commune de Ngoyo
	Représentant de E2C	Représentant commune de Loandjili
	Association des jeunes	
	Représentant de la commune de Mvoumvou	
	Représentant de LCDE	

Tableau 2_Annexe : Cibles auxquelles la 1

Cibles auxquelles la commune contribue prioritairement	Classement sur une échelle de 0 à 4 des priorités selon les ODD
Cible 1.5	Echelle 4 : ODD4
Cible 1.4	Echelle 4 : ODD3
Cible 1.2	Echelle 4 : ODD7
Cible 1.3	Echelle 4 : ODD12
Cible 2.3	Echelle 4 : ODD6 (cible 6.1 et 6.2)
Cible 2.4	Echelle 4 : ODD2
Cible 3.9	Echelle 4 : ODD 1
Cible 3.4	
Cible 3.2	
Cible 3.1	
Cible 4.5	
Cible 4.7	
Cible 6.1	
Cible 6.3	
Cible 6.6	
Cible 7.1	
Cible 7.3	
Cible 12.4	
Cible 12.8	

Équipe de rédaction

Équipe de supervision - Autorités locales ville de Pointe-Noire

Evelyne TCHICHELLE	Présidente du Conseil Départemental et Municipal, Maire de la Ville de Pointe-Noire
Médécie Sainte J. POATY ANDJOLI	Secrétaire générale du Conseil Départemental et Municipal de Pointe-Noire

Équipe de supervision - Nations Unies

Chris MBURU	Coordonnateur résident du système des Nations Unies au Congo
Mirhame MSHANGAMA	Cheffe de Bureau du Coordonnateur Résident
Françoise MIANDA	Conseillère en droits humains
Trésor BOULA ALANY	Économiste du Bureau du Coordonnateur Résident

Équipe de rédaction

Pr Béthuel MAKOSSO	Consultant national
Trésor BOULA ALANY	Économiste du Bureau du Coordonnateur Résident

Communication

Prosper MIHINDOU-NGOMA	Chargé de communication
-------------------------------	-------------------------

Crédits photos :

© Nations Unies Congo : pages 15. 63
© Freepik : pages 4. 13. 19. 24. 25. 27. 28. 33. 34. 37. 38. 39. 42. 45. 47. 48. 49. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 60. 61. 62. 66 68
© Pexel : pages 10. 29. 40. 43. 48. 49. 50. 75
© Vecteezy : page 65
© Unsplash : pages 1. 8. 14. 17. 18. 22. 64
(Photographes : Tetbirt-Salim, Nana-o, Bill-Wegener, David-Clode, Ben-White, Annie-Spratt, Alex-Radelich)

Nations Unies en République du Congo

Bureau du Coordonnateur Résident des Nations Unies en République du Congo
Avenue du Maréchal Foch, 99324 Brazzaville
République du Congo

